

N°3912 & 3913

l'echo du mardi

Les Petites Affiches de Vaucluse

depuis 1839

28 avril &
5 mai 2020

ACTUALITÉ

Pages 2 à 5

Rhonéa

Vers de nouveaux modèles de coopération



POLITIQUE & TERRITOIRE

Pages 6 & 7

Fédé BTP 84

Le Covid-19 modifie durablement les règles du jeu



ÉCONOMIE

Pages 8 & 9

Business Europe

Le Big boss promeut un redémarrage fort



Pages 12 à 17

Annonces légales et Appels d'offres



arome
une goutte suffit

AGENCE DE COMMUNICATION
www.arome.fr
04 90 03 21 22

Crise du Covid-19 - Pages 10 & 11

Demain ne sera plus jamais pareil

Frère Baudouin Ardillier

DÉCRYPTAGE

« Nous sommes mardi 28 avril et je suis à la télévision l'annonce du plan de déconfinement, le débat et le vote qui ont lieu à l'Assemblée nationale ». **Maeva Desormeaux, 24 ans, réside à Cavaillon. Postée devant la télévision à l'occasion de l'annonce du plan de déconfinement, attentive aux discours en ces temps exceptionnels de confinement dus à la pandémie du Coronavirus-Covid-19, elle livre ses réflexions.**

« Après le Covid-19
la chance d'un renouveau ? »

« Cette période de crise sanitaire inédite, nous pousse dans nos retranchements. Nous sommes confinés, cloîtrés dans nos logements inégalement confortables pour certains, invivables pour d'autres. Nous sommes coupés de nos vies sociales auxquelles nous sommes tant attachés, coupés de nos familles, proches, aïeux ; coupés de nos activités, loisirs, sorties... pour de malheureuses bonnes raisons. Plus de deux mois de privation, c'est aujourd'hui un magnifique témoignage de solidarité que nous réalisons face à cette épreuve et ce n'est qu'une première étape. Nos élus ne cessent, ces derniers temps, de se contredire. Personnellement, je n'éprouve aucune reconnaissance ni ressentiment envers ces personnes mais je dois dire que cette après-midi, après avoir englouti, tant bien que mal, 5 longues heures de débat, je ne me suis pas sentie bernée. J'ai senti qu'au-delà des blablas oratoires et de derrière ce théâtre bonimenteur, un message unanime était diffusé et partagé, celui de l'unité, de la solidarité et du vaincre ensemble. Malgré beaucoup de maladroites et un cadre de vote quelque peu douteux, ce fameux plan qui nous a été exposé, se présente comme le sommaire d'un long travail d'équipe que nous allons devoir mener tous ! Malgré de sombres décisions exécutives, la dissimulation politique omniprésente et les vices bien connus de

ce type d'activité ; malgré la marionnettisation de ces hommes et femmes marchandisés et la mise en scène marketing de notre République 2.0, le temps est à l'unité. Aujourd'hui, le gouvernement fait appel aux acteurs locaux, aux maires et préfets, aux associations d'actions territoriales et à tous ceux qui le veulent pour ajuster, modifier et exécuter ces mesures de déconfinement. Nous avons été livrés à nous-mêmes face à tant d'incertitudes et pourtant nous avons su nous acclimater ; nous sommes déjà acteurs, continuons de l'être ! La contestation ne nous mènerait à rien, si ce n'est à la division et nous perdriions un temps précieux. Toutes les failles de notre État et même de notre monde, mises en lumière au cours de ces dernières semaines peuvent être évitées. Cet événement planétaire met incontestablement à l'épreuve les enjeux sanitaires, sociaux, démocratiques, pédagogiques, éthiques, économiques, écologiques, politiques... tout est passé au crible. Nous reprochons unanimement un manque de courage chez nos élus qui naviguent à vue mais en faisons-nous preuve ? L'audace ne serait-elle pas de saisir l'opportunité de poser un bilan et de nous interroger au sujet de chacun de ces enjeux ? L'audace ne serait-elle pas de revoir nos modes de vie ? 'Errare humanum est, perseverare diabolicum' (L'erreur est humaine, persévérer -dans celle-ci- serait diabolique). Cette foutue crise sonne comme un avertissement karmique, libre à nous d'en tirer la chance d'un renouveau. »

Maeva Desormeaux

Luberon

Pour l'honneur des chauves-souris

En cette période de confinement, le Parc naturel régional du Luberon invite le public à visionner le film documentaire sur les chauves-souris 'Une vie de Grand rhinolophe'. Réalisé par Tanguy Stoecklé, et le groupe Chiroptères de Provence, ce film de 48 minutes a obtenu le Grand prix, 'Lirou d'or' du festival international du film animalier de

Ménigoute 2014 et le Grand prix du festival international du film animalier d'Albert 2015.

Afin de lutter contre la méfiance envers les chauves-souris, l'auteur a mis exceptionnellement le film en accès libre sur internet (www.youtube.com/watch?v=tNpSfanm1io) et traduit pour l'occasion en 5 langues

(anglais, allemand, espagnol, italien et portugais). Le Parc du Luberon salue cette démarche et souhaite s'y associer afin d'éviter toute généralisation abusive quant à une préten due dangerosité des chauves-souris européennes vis-à-vis de l'actuelle pandémie.



Covid-19

Création du fonds ESS'OR pour soutenir l'Economie sociale et solidaire

La Région Sud, la Banque des Territoires et la Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Côte d'Azur (Cepac) créent le Fonds ESS'OR pour soutenir les structures de l'Économie sociale et solidaire (ESS) impactées par la crise sanitaire. Doté de 1 M€ par la Région Sud, ce fonds est destiné à répondre aux besoins des structures de l'ESS en mettant à leur disposition des prêts à taux 0

sur 12 à 18 mois et dont le montant peut varier de 10 000 à 100 000€. Un nouveau financement qui doit permettre aux entreprises à fort impact social et territorial de conforter leur situation financière en leur assurant le maintien des concours financiers des banques et de les appuyer dans la recherche d'autres financements pour la relance de leur activité. A noter que le fonds

ESS'OR est complémentaire au fonds « COVID-Résistance ». En PACA, l'ESS représente 7,1% du PIB de la région et 165 000 emplois. Contact : France active Provence-Alpes-Côte d'Azur : 04 91 59 85 70, accueil@franceactive-paca.org, www.esia.org. Les premiers comités d'attribution des prêts sont prévus dans les 15 prochains jours avec un déblocage des fonds dès la fin du mois de mai.

Déconfinement

Un dernier 'vert' pour la route

Si initialement le Vaucluse était apparu en 'orange' sur la carte prévisionnelle du déconfinement envisagée par le Gouvernement à partir du 11 mai prochain, son passage au 'vert' (ainsi que l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur d'ailleurs) a permis d'éviter une situation kafkaïenne à la communauté d'agglomération du Grand-Avignon. En effet, pour cette dernière, un déconfinement à géométrie variable entre Gard et Vaucluse aurait été quasi-impossible à mettre en œuvre. Tout le monde est désormais de la même couleur dans le bassin de vie,

mais cela aura au moins permis de mettre, une fois de plus, en lumière le découpage administratif aberrant de ce territoire...

Pour établir leur classement, les autorités de santé s'appuient sur 3 critères : 'l'évolution du nombre de cas sur une semaine' pour évaluer l'activité de la circulation du virus, 'la capacité de dépistage des départements' afin de s'assurer que le système local de tests et de détection des cas contacts soit suffisamment prêt et le 'taux d'occupation des services de réanimation' pour veiller à ne pas saturer les capacités hospitalières.

D'ici le 11 mai, la carte devrait encore évoluer (en espérant qu'il n'y ait que des basculements vers le 'vert' et non l'inverse), mais les Vauclusiens pourraient encore s'arracher quelques cheveux. En effet, si la Drôme apparaît toujours en 'orange' à cette date, la situation de l'enclave des Papes (regroupant les communes de Valréas, Visan, Richerenches et Grillon) risque, là aussi, de donner lieu à quelques paradoxes administratifs. Une éventualité que surveille avec grand intérêt Maurice Chabert, président du Conseil départemental de Vaucluse.

SÉCURITÉ

750 visières pour les policiers

Les 570 policiers de la Direction départementale de la sécurité publique (DDSP) de Vaucluse ont été équipés de 750 visières de protection* en plastique afin de s'assurer qu'ils puissent respecter les mesures sanitaires liées à la crise du Covid-19. Ces visières sont fabriquées par un collectif rassemblant une vingtaine de bénévoles, propriétaires d'imprimantes 3D, qui se sont mobilisés aux côtés des 'fabs labs' du département (la fruitière numérique de Lourmarin, la Bricothèque à Pernes-les-Fontaines, Delta lab à Grillon, la Gare numérique à Carpentras) ainsi que de la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) de Vaucluse, de l'UIMM 84 (Union des industries et métiers de la métallurgie) et de ses industriels et de l'agence Vaucluse Provence attractivité (VPA)

qui leur apportent un soutien logistique et financier. Une drôle de période pour les forces de l'ordre qui ont vu, confinement oblige, la délinquance générale s'effondrer de près des trois-quarts en zone police dans les 4 circonscriptions du département (Avignon-Villeneuve-lès-Avignon-Les Angles, Carpentras-Monteux, Orange et Cavaillon) regroupant 34,26% de la population du département et s'étendant sur 262,28 km², essentiellement en milieu urbain. Si les faits de voie publique sont en chute libre, les escroqueries et autres arnaques sur internet sont en recrudescence.

*A noter que dans le même temps 13 000 visières sont prévues pour les établissements de santé, la gendarmerie, les tribunaux judiciaires d'Avignon et de Carpentras, le centre pénitentiaire du Pontet et le service d'aide à domicile du conseil départemental.

Viticulture

Face au Covid-19, Rhonéa tend la main à la filière viticole



Avec la crise sanitaire du Covid-19 qui perdure, Rhonéa renforce ses équipes 'Vignes et Vins' au sein de son collectif d'adhérents et propose son aide à l'ensemble de la filière viticole.

La crise sanitaire que traverse la France actuellement met de nombreux secteurs d'activité à l'arrêt et le monde viticole n'y échappe pas. Par solidarité envers les acteurs de la filière, Rhonéa a pris la décision de renforcer ses services et ses équipes au sein de son collectif d'adhérents et d'ouvrir son accompagnement à la filière viticole afin d'aider les domaines et les caves particulières de la région au sein des appellations couvertes par la coopérative : les crus Rasteau, Beaumes-de-Venise, Vacqueyras et Gigondas, les Côtes-du-Rhône Villages Visan et Sablet, ainsi que l'appellation Ventoux. « L'impact est majeur

depuis le début de cette crise, de l'ordre de deux-tiers d'activité en moins, précise Pascal Duconget, directeur général de Rhonéa. Les cafés, hôtels et restaurants sont fermés, les trois-quarts des exportations sont à l'arrêt tout comme les magasins de vente directe aux particuliers. C'est une situation très difficile pour les acteurs de la filière qui subissent pour la plupart une perte de 50 à 60% de chiffre d'affaires. »

■ « Tendre vers de nouveaux modèles de coopération »

Aussi, jusqu'à la fin de la période de confinement, Rhonéa met à disposition des différents syndicats d'appellation ses données techniques et ses conseils vignobles (données météo, relevés vignobles, recommandations techniques et autres outils d'aide à la décision) et propose l'intervention de ses services techniques certifiés auprès

des domaines qui en émettront le besoin. Et, pour les vignerons indépendants, Rhonéa propose une prestation de mise en bouteille de leurs vins pour ceux qui n'arriveraient plus à le faire. « Il faudra plusieurs mois voire une année entière pour que la situation revienne plus ou moins à la normale, souligne Pascal Duconget. Cette crise que nous traversons nous montre qu'il faudra peut-être tendre vers de nouveaux modèles de coopération en local, plus ouverts et flexibles. Il faudra aussi certainement revoir nos modèles de distribution. C'est une situation compliquée et inédite qui va nous demander plus d'agilité et de solidarité dans les mois et les années à venir. » Acteur régional prépondérant dans le Vaucluse et la Drôme provençale, Rhonéa rassemble 388 exploitations familiales et 2 900 hectares de vignoble pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 52 M€.

Monteux

■ **Maintien du contact avec les plus fragiles**

Dans le cadre du programme d'aide aux personnes isolées piloté par le CCAS (Centre communal d'action sociale) de la ville de Monteux, environ 50 personnes sont contactées par téléphone 2 fois par semaine durant cette crise du coronavirus. Dans le même temps, les élus de la commune ont également été contactés par téléphone plus de 500 personnes âgées de 65 ans ou plus. Enfin, près de 80 paniers de fruits et légumes frais et locaux ont été commandés par la mairie à des agriculteurs montiliens afin d'être offerts aux foyers.

Cadenet

■ **Décès de l'ancien maire : Michel Tamisier**

Michel Tamisier, ancien maire de Cadenet (de 1983 à 1995) et ancien conseiller général (fonction rebaptisée depuis conseiller départemental) du canton de Cadenet, de 1998 à 2015, vient de décéder à l'âge de 87 ans. Longtemps en charge des affaires culturelles au sein du Conseil départemental où il présidait la commission départementale, cet élu DVG (divers gauche) a d'abord été directeur d'école à Cadenet, de 1955 à 1970, puis principal du collège 'Le Luberon', toujours à Cadenet de 1970 à 1987.

Capitole studios

■ **Quel film voudriez-vous revoir ?**
Alors que le Premier ministre vient d'annoncer que les salles de cinéma resteraient fermées après le 11 mai, Capitole studios a lancé une consultation afin de savoir quel film les cinéphiles voudraient voir projeter dès que l'ouverture sera possible ?

Pour cela, les passionnés des salles obscures peuvent proposer leur choix sur forms.gle/gZAVw4tZ-82nu1SQA7. Situé au Pontet dans la zone commerciale d'Avignon-Nord, Capitole studios a été inauguré en 2009. Aujourd'hui, ce cinéma comprend 11 salles totali-

sant 2 400 fauteuils. Plus important multiplexe indépendant de France, Capitole studios a réalisé 800 000 entrées en 2019 contre 750 000 l'année précédente.

Département de Vaucluse

■ **Réouverture des collèges à partir du 18 mai**

Le Conseil départemental prévoit une réouverture progressive des collèges à partir du lundi 18 mai. Une analyse des capacités et des conditions d'accueil, établissement par établissement afin de respecter la règle des 15 élèves par classe, est d'ores et déjà à l'étude. Il est précisé que chacune de ces analyses tiendra compte « de la configuration des salles de classe et des restaurants scolaires mais aussi du nombre d'agents du département affectés au bon fonctionnement des collèges mobilisables dans les circonstances actuelles ». Par ailleurs, le Département souhaite organiser dans les meilleurs délais une réunion sur la question des transports à laquelle les représentants du Conseil départemental, de l'Inspection académique et du Conseil régional sont invités à participer. Enfin, il n'est pas exclu que certains collèges publics du Vaucluse restent fermés après le 18 mai.

Conseil départemental

■ **6 M€ de subventions pour les associations**

Afin de soutenir les acteurs associatifs du département face à la crise sanitaire, le Conseil départemental de Vaucluse procède actuellement au versement de subventions aux associations en se fondant sur les demandes déposées via la plateforme 'Vaucluse Services' depuis le début du confinement. Au total, ce sont près de 6 M€ qui seront versés aux associations et ce, « quel que soient leur domaine d'activité », précise le Département dans un communiqué, soulignant également que « le versement des subventions se fait sans lien avec la tenue effective des manifestations et festivals programmés ».



**Dans l'édition et l'imprimerie, l'ours est un texte encadré, reprenant les noms et adresses de l'éditeur et de l'imprimeur, et le nom des collaborateurs ayant participé à la réalisation de l'imprimé. Au XIX^e siècle, l'ours était le surnom donné au patron d'une imprimerie. Ce dernier, juridiquement responsable de ce qu'il publiait, était tenu de mentionner son nom et son adresse sur les livres et les journaux. Par extension, l'ours désigne aujourd'hui l'endroit où, dans une publication, sont répertoriés les noms et fonctions des collaborateurs (rédaction, services commerciaux et administratifs) avec, toujours, celui de l'imprimeur, et bien évidemment celui, obligatoire, du directeur de la publication.*

l'echo du mardi
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Propriétaire : SAS LES PETITES AFFICHES DE VAUCLUSE
Directeur de la publication et responsable de la rédaction :
Philippe Chevalier - philippe.chevalier@pa84.com
Rédacteur en chef : Laurent Garcia - redac@pa84.com
Rédactrice en chef adjointe : Mireille Hurlin - mireille.hurlin@pa84.com
Service annonces légales & appels d'offres : Nicole Sokol - al@pa84.com
Service administratif & comptabilité : Martine Bailly - gestion@pa84.com
Directeur développement & relations commerciales : David Pellet
david.pellet@pa84.com
Correctrice : Nadège Cordier
Dépôt légal à parution 2^e trimestre 2020/3912 & 3913
Commission paritaire n° 1120 C 79642
ISSN 2118-7983

L'Echo du Mardi - Les Petites Affiches de Vaucluse
42, Cours Jean-Jaurès - CS 90090 - 84006 Avignon Cedex 1
T:0490165400-Fax:0490165401-www.echodumardi.com

Reproduction interdite sans accord de l'éditeur
Imprimé par Imprimerie La Provence
248, avenue Roger Salengro - 13015 Marseille
Edité par SAS LES PETITES AFFICHES DE VAUCLUSE
Maquette et mise en page : Devisocom
Conception et réalisation graphique : Saluces
"Pour certifié conforme"
le Directeur Philippe Chevalier



10-32-2813

Juridique

■ Pas de baisse des tarifs pour les notaires en 2020

Les tarifs des actes notariés ne diminueront pas cette année. En effet, alors que les prix de ces derniers devaient diminuer en moyenne de 1,9% depuis le 1^{er} mai, l'entrée en vigueur de cette baisse tarifaire a été reportée au 1^{er} janvier 2021, pour cause de Covid-19.

Carpentras

■ La Fête des voisins reportée au 18 septembre

Initialement prévue le vendredi 29 mai, la Ville de Carpentras reporte la Fête des voisins au vendredi 18 septembre. Elle sera renommée pour l'occasion 'Fête des voisins solidaires' afin de célébrer l'élan de solidarité des Français suscité par la situation sanitaire de ces derniers mois. Il sera néanmoins possible de faire la fête le 29 mai prochain avec la 'Fête des voisins aux balcons et aux fenêtres', en respectant scrupuleusement les gestes barrières.

Avignon

■ Le Palais des Thés rouvre ses portes aujourd'hui

Face à la crise sanitaire, le Palais des Thés s'organise pour permettre à sa clientèle de s'approvisionner en thés et infusions en tout genre. Aussi, depuis aujourd'hui, il est désormais possible de venir retirer sa commande directement à la boutique de 10h à 13h et selon l'heure définie avec le client pour que cela coïncide avec ses courses habituelles (boulangerie, pharmacie, presse, alimentation...). Par ailleurs, la boutique sera également ouverte en drive piéton et proposera l'achat au comptoir les mercredi 6, jeudi 7 et samedi 9 mai, toujours de 10h à 13h.

Palais des Thés. 15, rue des Marchands. Avignon. Ouvert de 10h à 13h. Pour passer commande : avignon@palaisdesthes.com.

Centres de formation

■ Accueil des stagiaires à compter du 11 mai

A compter du 11 mai 2020, les centres de formation sont susceptibles d'accueillir à nouveau dans leurs locaux des stagiaires en formation continue (salariés, indépendants, demandeurs d'emploi). Les organismes devront nécessairement respecter le protocole national de déconfinement. Un guide ad hoc, publié ce mardi 5 mai, à destination des organismes de formation, travaillé avec la profession et validé par le ministère du Travail, complète le protocole national. Pour Muriel Pénicaud, ministre du Travail, « le développement des compétences est plus que jamais un élément déterminant pour le développement économique des entreprises et l'emploi des salariés. Il est essentiel que les organismes de formation reprennent leur activité, en respectant les mesures sanitaires. »

**Déportation****Se souvenir malgré tout**

Dimanche dernier, malgré le confinement, s'est tenue en Vaucluse la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation. Dans ce cadre, des cérémonies officielles sont organisées chaque année dans toute la France. Cette année, compte tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement, les maires ont eu la possibilité d'organiser dans leur commune une cérémonie en format restreint, sans public et dans le respect des consignes de distanciation sociale.

En Vaucluse, 3 cérémonies non publiques se sont donc déroulées en présence du préfet ou de son représentant, du président du Conseil

départemental, du maire des communes concernées et des représentants d'associations de déportés et de la communauté juive.

Ces hommages se sont déroulés à l'hôtel de ville d'Avignon, au mémorial départemental de la déportation à Caumont-sur-Durance et à Carpentras.

« La période exceptionnelle de confinement, que notre pays connaît en raison de l'épidémie de Covid 19, ne saurait faire oublier le devoir de mémoire et l'hommage solennel à toutes celles et tous ceux qui ont connu l'indicible des camps de concentration, de déportation et d'extermination », a rappelé à cette occasion Bertrand Gaume, le préfet de Vaucluse.



Le préfet de Vaucluse rend hommage aux victimes et aux héros de la déportation dans le péristyle de l'hôtel de ville d'Avignon.

La Poste

Réouverture de 11 bureaux dans le Vaucluse

La Poste vient de rouvrir 11 établissements dans le département. Cela porte ainsi désormais à 60 le nombre de bureaux ouverts dans le Vaucluse. Les dernières communes concernées sont Cadenet, Cucuron, Fontaine-de-Vaucluse, Lourmarin, Mazan, Montfavet, Pernes-les-Fontaines, Piolenc, Sablet Sainte-Cécile-les-Vignes et Villelaure. L'objectif de La Poste est de rétablir progressivement une présence territoriale et une offre de services proche de la normale tout en préservant la santé et la sécurité de ses collaborateurs et de ses clients. A ce jour, les 37 distributeurs de billets en façade des bureaux seront désormais accessibles, soit 100% du parc extérieur d'automates vauclusiens de La Poste.

■ Distribution de 10 millions de masques

Dans le même temps, La Poste se mobilise pour distribuer 10 millions de masques partout en France. Une plateforme de commande de masques (<https://masques-pme.laposte.fr>), conçue à la demande du ministère de l'Économie et des Finances, est ainsi dédiée aux besoins des TPE et des petites PME depuis le 2 mai dernier. Dans ce cadre, des solutions de logistique et de livraison sont actuellement proposées aux collectivités et aux industriels sur tout le territoire. Les commandes sont possibles pour toutes les entreprises de moins de 50 salariés ressortissantes de CCI (Chambre de commerce et d'industrie) France et de CMA (Chambre des métiers et de l'artisanat) France

via cette plateforme conçue en moins d'une semaine par Docaposte, filiale numérique du groupe La Poste. Fabriqué dans le respect des spécifications fixées par les autorités sanitaires, le masque proposé est un modèle en tissu, lavable et réutilisable 20 fois. Par ailleurs, La Poste proposera dans les prochains jours une gamme de produits de protection Covid-19 (masques, gel, gants, kit individuel de protection) sur son site internet www.laposte.fr. Enfin, la Poste accompagne plus de 150 communes, dont les villes de Nîmes, Salon-de-Provence ou bien encore Antibes dans la livraison des masques destinés à l'équipement de leur population.

Les jours d'ouverture et les horaires des différents bureaux sont consultables sur www.laposte.fr

Déconfinement

Paroles de décideurs avec Jean-Baptiste Blanc

Retrouvez Jean-Baptiste Blanc, vice-président du Conseil départemental de Vaucluse, dans notre nouvelle rubrique vidéo 'Paroles de décideurs' à découvrir sur notre nouveau site internet www.echodumardi.com. L'élu cavaillonnais y présente sa vision de la stratégie de déconfinement à mettre en place à partir du 11 mai prochain. Cette intervention s'inscrit dans le cadre du groupe de réflexion de l'ADF (Assemblée des départements

de France) pour lequel Jean-Baptiste Blanc a apporté sa contribution au même titre que les présidents des départements du Val d'Oise, de la Saône-et-Loire, des Deux-Sèvres, de la Meurthe-et-Moselle et du Puy-de-Dôme ainsi que les DGS (Directeur général des services) de la Moselle, de l'Oise, du Rhône, du Calvados, du Gard, de l'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Atlantique. Dans cette vidéo de 10 minutes, le vice-président du département de Vaucluse en appelle



à une nouvelle décentralisation en phase avec les élus locaux ainsi que la réalité des territoires. www.echodumardi.com/politique-et-territoire/jean-baptiste-blanc-il-faut-reussir-le-deconfinement

Parc des Expositions d'Avignon

MED'Agri : le salon pro de l'agriculture méditerranéenne de retour en octobre

Du 13 au 15 octobre prochain se tiendra la seconde édition du salon des professionnels de l'agriculture. Dans l'après Covid-19, la manifestation sera l'occasion de penser les mutations fondamentales qui dessineront le monde agricole de demain. Lors de sa première édition en 2018, MED'Agri avait accueilli plus de 12 000 visiteurs professionnels et quelque 300 entreprises exposantes. Porté par la Chambre régionale d'Agriculture Provence-Alpes-Côte d'Azur et un comité de pilotage multi-filières, le salon fera donc son grand retour cette année à Avignon. S'adressant à l'ensemble des filières de productions agricoles, notam-

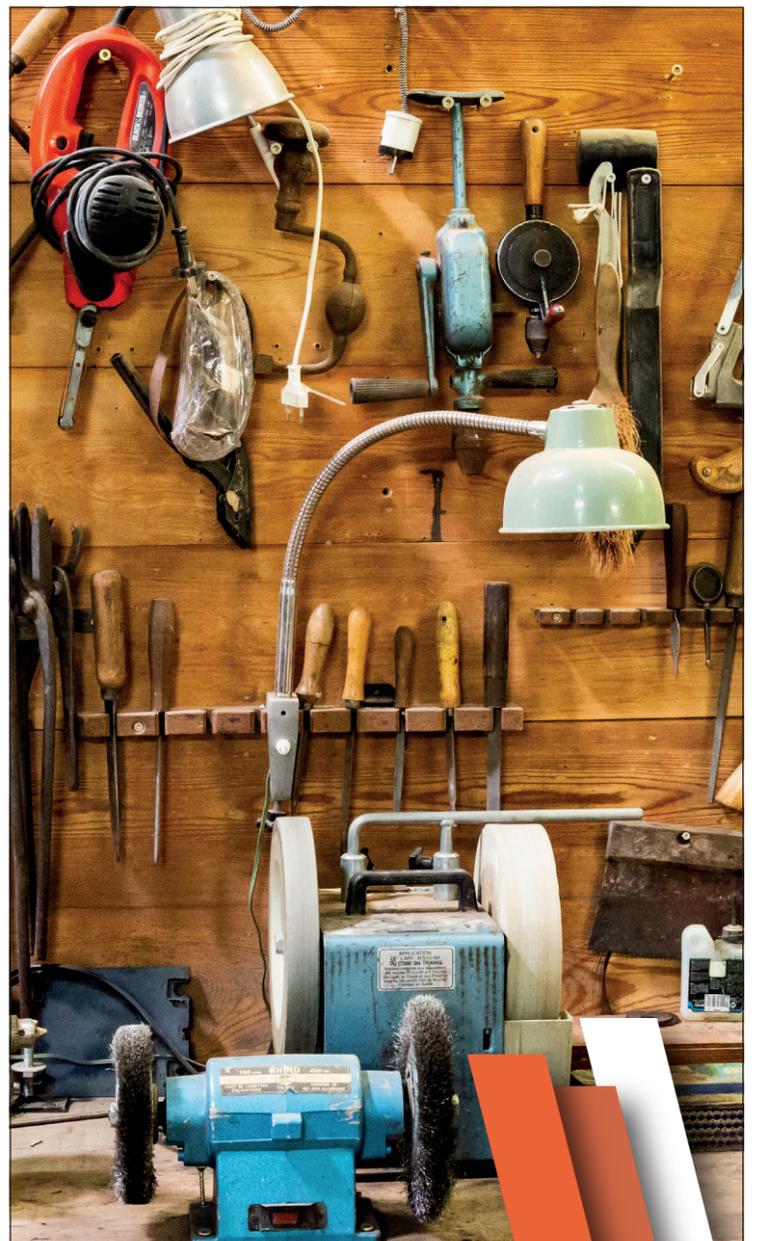
ment celles représentées dans le sud de la France (maraîchage, arboriculture, viticulture, élevage, etc.), la manifestation est un moment crucial de rencontres d'affaires pour l'ensemble de la profession tout en se positionnant comme une vitrine de l'innovation agricole.

■ Le « défi d'une agriculture responsable et de qualité » en fil vert

Labellisé « Rendez-vous TECH & BIO Cultures méditerranéennes », le salon intègrera cette année un pôle dédié à l'agriculture biologique. Et dans la continuité de l'actualité dominée par la crise sanitaire du

coronavirus, cette seconde édition traitera du « défi d'une agriculture responsable et de qualité » à travers plusieurs thèmes parmi lesquels le changement climatique, l'alimentation et les circuits courts ou encore la biodiversité. Avec ses 14 000 m² d'exposition, ses 5 halls couverts et des espaces extérieurs, les organisateurs tablent sur la venue de 380 exposants et 15 000 professionnels pour ce premier grand rendez-vous post-Covid-19.

Du mardi 13 au jeudi 15 octobre. 9h à 18h. Parc des Expositions. Agroparc. Avignon. Entrée gratuite sur présentation du badge Visiteur, à télécharger sur www.med-agri.com. Parking gratuit.



NOUS AVONS TOUS LES OUTILS POUR VOUS ACCOMPAGNER

COMMUNICATION GLOBALE

ORGANISATION & GESTION ADMINISTRATIVE

SOLUTIONS INFORMATIQUES

jour8 média & services

09 86 27 42 44
www.jour8.fr
Carpentras

Fédé BTP 84

Covid-19, les enjeux de la reprise

La Fédération du bâtiment et des travaux publics de Vaucluse dresse un bilan de l'activité depuis la demande de mise en confinement du Gouvernement du peuple français, la préparation du déconfinement et la mise en perspective de l'activité BTP des mois à venir.

La Fédération du bâtiment et des travaux publics de Vaucluse est en émoi. La crise du Covid-19 a fait cesser l'activité brutalement. Faute de masques, de gel hydro-alcoolique, d'équipements et même d'approvisionnement, les chantiers n'ont pu continuer et la reprise s'avère plus complexe qu'il n'y paraît. Certains chantiers qui devaient démarrer ne verront pas le jour comme cela était prévu car la situation se révèle, dans le temps, trop compliquée avec un virus difficile à éradiquer du paysage et donc la peur de surcoûts dus à une nouvelle organisation et maîtrise des délais.

■ En cause ?

Les freins à la reprise ? L'absence de masques toujours attendus sur le marché ; la co-activité qui met en présence, sur un même lieu, des professionnels de différentes entreprises qui ne seraient pas au même niveau d'exigence pour la protection de la santé de leur personnel. Il y a aussi l'épineuse question de l'organisation des équipes sur les chantiers afin d'opérer le moins de croisements possible des personnels et qui n'est pas de la responsabilité des dirigeants de ces entreprises mais des maîtres d'ouvrage qui n'entendent pourtant pas s'en mêler. Également en cause, le surcoût engendré par la nouvelle organisation sur les chantiers, sans compter la pression qu'exercent, particulièrement, les maîtres d'ouvrage privés sur les professionnels du bâtiment pour serrer les prix, les délais et maintenir la possibilité de recourir aux pénalités de retard, ce sur quoi la fédé BTP continue de se battre. Enfin, la dernière inconnue reste le bon maintien du carnet de commandes avec un possible 'trou d'air' à venir dû à l'arrêt de projets.

■ Les administrations se sont-elles adaptées aux formalités dématérialisées, les actes administratifs ont-ils été traités et validés ?

« La dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme pour les communes de plus de 3 500 habitants devait entrer en vigueur le 8 novembre dernier (loi Elan),

expose Christian Pons, président de la Fédération du BTP 84. Tout administré aurait dès lors pu demander un permis de construire par Internet. Toutefois, la grande majorité des collectivités n'étant pas prête, l'Association des maires de France a sollicité du gouvernement un report de cette échéance. La dématérialisation des autorisations d'urbanisme a donc été reportée à 2022. Sinon, le contrat de construction d'une maison individuelle va pouvoir faire l'objet d'une signature dématérialisée dans les tous prochains jours. Mais ceci est déjà possible pour les contrats de réservation concernant les ventes en l'état futur d'achèvement (Vefa). » Enfin, face à l'impossibilité pour les parties de se rendre physiquement chez un notaire, dans le contexte de confinement, la signature à distance de tous les actes notariés vient d'être autorisée par un décret applicable jusqu'à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de la date de cessation de l'état d'urgence sanitaire. »

■ Quels chantiers sont prioritaires à relancer en Vaucluse ?

« La préfecture de région a demandé à chaque préfet départemental de lui adresser les 4 chantiers apparaissant comme prioritaires, après consultation des acteurs de l'acte de construire (organisations professionnelles, grands donneurs d'ordre, etc.) La Fédération du BTP Vaucluse a listé les chantiers mais, au final, la Préfecture de Vaucluse, compte tenu de la diversité et du nombre de réponses reçues, a établi une liste de 20 chantiers prioritaires qu'elle a adressée à la Préfecture de Région. »

■ A quelles difficultés les entreprises du BTP ont-elles dû faire face et comment ont-elles résolu les écueils ?

« Les entreprises ont eu à gérer mille problèmes comme la gestion de la ressource humaine avec heureusement la mesure de chômage partiel déjà évoquée, leur santé financière. Sur le volet de la gestion de chantier, les entreprises ont eu à opérer, avec les maîtres d'ouvrage, l'arrêt de leurs chantiers afin d'éclaircir la situation : absence de pénalités de retard, garde des ouvrages. Aujourd'hui, alors que les chantiers reprennent, la question de la solidarité financière des maîtres d'ouvrage se pose, les entreprises ne pouvant assumer seules les conséquences pécuniaires de chantiers qui vont forcément coûter plus cher. La question de l'approvisionnement des entreprises en matériaux est également au centre de la problématique du

redémarrage des chantiers... Autre question : celle de la prise en charge du coût des gros matériels qui sont restés sur les chantiers pendant la période d'arrêt. Exemple typique : les échafaudages. Qui paye ? Les entreprises ne peuvent pas assumer seules les conséquences financières des arrêts de chantiers. Sinon ce sera une casse économique et sociale dans le BTP. »

■ Comment les entreprises du BTP peuvent-elles faire face financièrement à la crise du Covid-19 ?

« Il faut reconnaître que l'Etat a pris toute une série de mesures notamment fiscales pour permettre aux entreprises de passer le cap. Citons également le PGE (Prêt garanti par l'Etat) même si l'on relève une frilosité des banques sur le sujet... Les Urssaf (Union de recouvrement pour la Sécurité sociale et les allocations familiales), les Caisses Congés, Pro BTP (Groupe de protection sociale du bâtiment et des travaux publics) ont aussi pris des mesures de décalage des échéances des charges des entreprises. Mais ces mesures auront un temps. Le chômage partiel sera limitativement accordé à partir du 1^{er} juin... Les entreprises auront-elles des carnets de commandes qui leur permettront de faire face à leurs charges et de faire travailler tous leurs salariés ? Le déroulement 'ralenti' des chantiers à venir pour prévenir toute co-activité (plusieurs entreprises travaillant ensemble) va entraîner leur surcoût. Ne va-t-on pas voir des maîtres d'ouvrage vouloir différer, pour cette raison, leur projet de construction à 2021 ? Comment alors les entreprises pourraient-elles affronter un second semestre sans nouveaux marchés ? »

■ Charte de solidarité financière

« Enfin je voudrais évoquer, dans un dernier point, une charte régionale signée dans l'est de la France avec la représentation régionale des bailleurs sociaux. Cette charte met la question de la solidarité financière entre acteurs de l'acte de construire au cœur de la problématique de la reprise et met chacun en responsabilité de trouver une solution d'équité pour tous. A partir de cette charte, un modèle a été établi par la Fédération française du bâtiment afin d'être déployé en région, avec les associations régionales des organismes HLM (habitations à loyer modéré). »

■ Quand, selon vous, aura lieu la reprise 'correcte' de l'activité en Vaucluse ?



« Qui dit activité, dit chantiers, relate Diégo Boluda, vice-président de la branche second œuvre. Or, chaque chantier possède sa propre problématique, sa propre réponse sur la possibilité qu'il puisse reprendre ou pas. Ceci renvoie également au maître d'ouvrage qui peut vouloir ou pas que le chantier reprenne et qui, s'il souhaite son redémarrage, doit prendre ses responsabilités et mettre en œuvre les moyens nécessaires, assumer sa propre part de responsabilité. »

■ Comment ont réagi les donneurs d'ordre à la cessation, puis à la reprise du travail ?

« Il faut distinguer les maîtres d'ouvrage publics des maîtres d'ouvrage privés. S'agissant des maîtres d'ouvrage publics mais aussi des bailleurs sociaux, globalement, des décisions d'arrêt de chantiers ont été prises réglant les principales conséquences juridiques de celles-ci. En revanche, la situation a été beaucoup plus compliquée avec certains maîtres d'ouvrage privés exigeant le redémarrage immédiat des chantiers sans se soucier de la protection de la santé des ouvriers... Sur le marché des particuliers, beaucoup d'entre eux ont refusé l'intervention des entreprises en milieu occupé même si les mesures sanitaires, dans le cas

de simples interventions ou de chantiers de très petite envergure, auraient pu être mises en œuvre. La question qui se pose ? Le maître d'ouvrage, et c'est clairement dit dans le guide de l'OPP (Organisme professionnel de de prévention), a sa part de responsabilité dans les moyens à mettre en œuvre afin qu'un chantier redémarre. Or, il est remonté à la fédération des situations inacceptables où l'on voit des maîtres d'ouvrage traiter ces questions par-dessus la jambe. Ceci n'est pas tolérable ! »

■ Comment les entreprises s'organisent-elles sur les chantiers ? Sont-elles toutes équipées en masques et gel ? Vont-elles reporter des coûts supplémentaires face à la situation exceptionnelle du Covid-19 masques, gel, distanciation sociale ?

« Le secteur du BTP n'a pas échappé au contexte national de pénurie de masques. Actuellement les prestataires ne manquent pas et la Fédération du BTP Vaucluse s'est organisée afin d'effectuer des achats groupés de masques pour ses adhérents. Mais les délais sont longs et rallongent de plus en plus. On est presque à un mois maintenant. Or, les chantiers qui avaient été interrompus reprennent et les entreprises attendent leurs masques...



Sur la question des masques, attention, tous les masques ne sont pas adaptés aux chantiers qui génèrent de la poussière. Là encore, les entreprises sont invitées à consulter les préconisations de l'OPP-BTP (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) en la matière. L'approvisionnement en gel ne pose, lui, pas de problème. Sur la question de la répercussion des surcoûts, là encore la négociation doit être ouverte avec les donneurs d'ordre et il est évident que la solidarité financière doit être admise. »

■ **Comment se portent les entreprises du BTP et quelles mesures de chômage partiel ont-elles mis en place ?**

« Pour répondre à cette question, voici quelques chiffres collectés sur la période du 16 mars au 21 avril, précise Emilie Feral, vice-présidente de la branche gros œuvre. Si le Vaucluse compte environ 8 500 entreprises du BTP, seules 2 400 comptent au moins 1 salarié. Au total celles-ci comptabilisent 12 800 salariés (74% pour le bâtiment et 26% pour les travaux publics). La Direccte Vaucluse (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) nous a communiqué les chiffres du recours au chômage

partiel : toutes professions confondues, 10 223 établissements distincts ont déposé une demande, dont 96,8% ont moins de 20 salariés. 77 300 salariés sont potentiellement concernés. Egalement, la Direccte nous indique qu'aucune demande n'a été refusée. »

■ **Le chômage partiel dans le BTP**

« Le BTP représente 11,83% des demandes, soit 1 209 entreprises. Donc 50% des 2 400 entreprises employant au moins un salarié ont demandé et obtenu une mesure de chômage partiel pour 6 825 salariés (soit 8,83% des 77300 et 50% des salariés du BTP). »

■ **Comment les maîtres d'ouvrage et entreprises du BTP vont-ils négocier les délais de construction ?**

« Sur la question des délais contractuels, il faut encore distinguer marchés privés et marchés publics. Les marchés publics ont recours à l'ordonnance du 25 mars 2020 prévoyant plusieurs mesures pour assurer ce rééquilibrage comme la prolongation de la durée d'exécution des marchés d'une durée au moins équivalente à la période de confinement, la neutralisation des pénalités de retard, la passation d'un avenant à l'issue de la suspension du marché afin notamment

de déterminer 'les modifications du contrat éventuellement nécessaires'... »

■ **Les marchés privés**

« Concernant les marchés privés, à ce stade, rien n'existe en matière de marchés privés, alors qu'ils représentent la très grande majorité des contrats dans le bâtiment. Notre organisation professionnelle a donc demandé la publication d'une ordonnance propre aux marchés privés, reprenant les éléments d'adaptation prévus pour les marchés publics. Le gouvernement n'a pas souhaité prendre une ordonnance sur ce point. Nous sommes donc revenus à la charge afin que des mesures équivalentes aux marchés publics soient prises sur la neutralisation des pénalités de retard car ce point est crucial pour éviter la disparition, à terme, de très nombreuses TPE/PME (Très petites et moyennes entreprises) dans les territoires. Ceci étant, au-delà de ces dispositions et quelle que soit la nature du marché (public ou privé) la coactivité est proscrite sur tous les chantiers. Il est par conséquent impératif que les plannings soient de toute façon renégociés. »

■ **Comment les entreprises du BTP ont-elles vécu le confinement et font face à la crise du Covid-19 ?**

« Nous avons réalisé deux enquêtes principales auprès de nos adhérents, relate Rémi Fernandez, trésorier. La première tout début avril et la seconde la semaine dernière. La première enquête a révélé que le niveau d'activité des entreprises sur leurs chantiers était de 21% contre 15% dans les ateliers et 34% dans les bureaux. La parution du guide de préconisations de l'OPP-BTP a été plutôt bien ressentie même si les entreprises ont exprimé des attentes en termes d'informations plus ciblées par métiers. Ce qui est en cours de réalisation par les Unions de Métiers. »

■ **Pas d'accès aux masques ni aux moyens de protection**

« L'écrasante majorité des entreprises a déploré l'absence de masques et autres moyens de protection et s'interrogeait sur la question de la co-activité sur les chantiers rendant complexe leur redémarrage des chantiers. Toutes les entreprises ont indiqué qu'un délai était nécessaire avant la reprise effective des chantiers. Beaucoup d'inquiétudes ont été exprimées sur l'avenir et la perte de chiffre d'affaires. La nouvelle enquête nous apporte, sur plusieurs questions, des éclairages : le niveau d'activité des entreprises sur leurs chantiers est de 35,40 % en moyenne. 61% des entreprises n'ont pas ou plus de problèmes d'approvisionnement en matériaux sur leurs chantiers. 57% des entreprises disposent de masques et de gel en nombre suffisant. A fin avril, 54,8% du personnel de chantier était en chômage partiel. 79% des entreprises sont en négociation ou ont pu renégocier leurs marchés. Seulement 15% des entreprises ayant répondu reconnaissent connaître des freins ou des blocages avec leurs partenaires professionnels ou institutionnels (loueurs d'engins, assureurs, URSSAF, Pro BTP, Caisse Congés). »

■ **Qu'aura changé le Covid-19 dans la profession ? Ces changements s'inscriront-ils dans le temps ?**

« Il est prématuré, voire hasardeux, de répondre à une question pareille car nous n'avons aucun recul sur le virus et son évolution dans les mois à venir. Quelles seront les préconisations des scientifiques ? Nul ne sait à ce jour où nous en serons dans 6 mois... A court terme, une chose est sûre : la poursuite des chantiers se fera à un rythme forcément ralenti, toute coactivité constituant un facteur de risque accru. Cela

a été dit, mais je le répète : nous sommes extrêmement préoccupés par le niveau de l'activité dans les mois à venir. Quand sortiront de nouvelles affaires et en nombre suffisant ? Nous sommes déjà informés dans nos entreprises de projets reportés sine die... Si les maîtres d'ouvrage publics sont globalement dans une démarche d'accompagnement de la reprise de l'activité des entreprises, comme notamment le Conseil Départemental et le Grand-Avignon concernant la poursuite des chantiers arrêtés et le démarrage de nouveaux chantiers, la question des chantiers dans les commerces ou chez les particuliers se pose... »

■ **En pourcentage, combien d'entreprises du BTP ont continué leur activité ? Quand l'ont-elles arrêtée ? Quand l'ont-elles reprise ou la reprendront-elles ?**

« Globalement, depuis le 17 mars dernier, 80 à 90% des entreprises ont arrêté ou quasiment arrêté leurs activités, précise Daniel Léonard, vice-président de la branche travaux publics. Le redémarrage s'est fait progressivement avec la parution du guide de préconisations de l'OPP-BTP, la mise en œuvre d'un dialogue avec les maîtres d'ouvrage et les SPS (Sécurité et protection de la santé)... La reprise s'effectue au fur et à mesure mais des craintes existent notamment sur la sortie de nouvelles affaires et le lancement de nouvelles consultations. »

■ **Quel sera l'état du carnet de commandes des entreprises dans les semaines et les mois à venir ? Comment les entreprises du BTP vont-elles faire face à la reprise des chantiers ? Vont-elles davantage engager de professionnels pour tenir les délais ?**

« Cette question est intimement liée à celle du carnet de commandes des entreprises. Les indicateurs ne vont pas à ce jour dans le sens d'une reprise massive de l'activité du BTP tous types de chantiers confondus : public, privé, particuliers, commerces. Ce que l'on constate actuellement c'est une rupture des contrats d'intérim. Les chiffres du chômage partiel sur le mois écoulé sont très clairs et le recours à celui-ci devrait se poursuivre. Encore une fois, nos craintes portent sur nos carnets de commandes pour les mois à venir. Y aura-t-il du travail pour tout le monde ? »

Mireille Hurlin

Interview

Pierre Gattaz : « Cette crise sanitaire et économique, c'est aussi un moment européen très fort »



Le big boss de Business Europe, association patronale européenne dont il est le président depuis mai 2018, mise sur un patronat uni « pour résister aux agressions populistes et nationalistes ». Mais rien ne se fera sans un redémarrage franc et assumé de l'activité. L'ancien président du Medef évoque également concrètement les conséquences de cette crise sanitaire sur l'activité de son domaine de Sannes comprenant notamment 30 ha de vignes et 400 oliviers.

■ Pour vous, de l'excellence économique découle le progrès social. Et environnemental...
« On doit toujours avoir les trois 'P' en tête, Prospérité économique, 'People' (Ndlr : au sens des personnes) et Planète. Garantir la sécurité des salariés reste fonda-

mental, non négociable, rien n'est possible sans cette priorité absolue, mais il faudra sans doute inventer et apprendre d'autres façons de travailler. Pas question non plus de se remettre à polluer sans réfléchir à d'autres modèles, il faut aller vers l'imagination, la créativité, en cela la période que nous vivons est intéressante. Une des leçons de cette grande crise, c'est que nous avons beaucoup délocalisé, à marche forcée, par un environnement fiscal et social compliqué en France, on ne relocalisera que si cet environnement se normalise par rapport aux autres pays, et il faut pousser dans ce sens-là. Il y a aujourd'hui toute une réflexion en cours sur les filières stratégiques à conserver en France ou en Europe, la production médicamenteuse notamment, c'est plutôt sain. Côté planète, c'est un combat lui aussi fondamental, la crise sanitaire s'est déjà transformée

en crise économique, il ne faudrait pas la muer en crise environnementale... »

■ Selon vous, serons-nous assez responsables ?

« Je crois dans un confinement aux effets vertueux, avec un retour aux vraies valeurs, au vrai sens de la vie, de la mort, aux choses essentielles, à un bonheur que l'on sait relatif. Il pourrait en ressortir une forme de

sagesse collective, chefs d'entreprises compris, et d'ailleurs le monde économique a bien réagi, on a senti de la mobilisation, de la solidarité, dans les initiatives qui se sont mises en place. »

■ Et l'Europe, est-elle toujours aussi solidaire ?

« L'Europe a plutôt bien réagi face à la crise, dès le début la Commission a été à la hauteur dans le vote de ses budgets pour ajouter de la liquidité dans les rouages économiques. La réactivité est là, il faut continuer, il faut aujourd'hui trois principes de base, ce que nous demandons via Business Europe : que les entreprises aient du cash, que ce soit rapide et que ce soit simple. Il faut vraiment simplifier les procédures, aujourd'hui, des entreprises meurent du manque de cash. Il faut que les Etats-membres aident leurs entreprises, mais l'Europe aussi, elle qui n'y a pas accès directement, qui donne des directives, du financement via la BCE (Banque centrale européenne) ou le fonds d'investissement européen. Solidarité-responsabilité-action, c'est ce que nous poussons depuis deux mois. Solidarité entre petites et grandes entreprises, entre les Etats-membres, entre l'Europe et les Etats-membres, c'est l'union qui fait la force face à ce désastre, chaque pays, seul, ne

peut rien. L'Europe devient encore plus importante, c'est en mutualisant nos moyens qu'on y arrivera. Avec une dose de responsabilité, bien sûr, par rapport à la santé des citoyens, des soignants, des salariés. Quant à l'action, il me semble que nous y sommes. »

■ Le rebond ?

« Il faut le préparer, dès aujourd'hui, toutes les entreprises ont bien compris l'importance de la gestion de crise pour compenser les pertes, par un confinement intelligent, pourquoi pas par des investissements quand c'est possible, les Chinois le font très bien en accélérant sur la 5G, via un plan massif de relance, il faut faire la même chose sur des filières stratégiques. Il faut profiter de cette crise mondiale pour améliorer l'Europe, mesurer nos faiblesses et nos atouts et trouver les moyens d'accélérer les forces. Entre le nationalisme exacerbé d'un Trump et l'agressivité chinoise et son rêve d'hégémonie sans respecter les règles de la concurrence, il y a une vraie place pour l'Europe, pour reprendre son destin en main avec des stratégies industrielles et digitales fortes. Une sorte de renaissance... »

Propos recueillis par
Isabelle Auzias, Tribune Côte
d'Azur pour Réso Hebdo Eco



VIGNOBLE

Sannes s'active en attendant le top déconfinement

Sur son domaine vaclusien de Sannes aux vertus commerciales, événementielles et hôtelières, le confinement n'a pas empêché quelques initiatives, comme la mise en place d'un drive sur le volet de la vente de vins. « Si bien sûr nous souhaitons rouvrir le caveau de vente au plus tôt, le déconfinement global ne se fera pas en un jour, il prendra sans doute plusieurs mois, il faudra s'habituer à certains gestes de protection sanitaire et à d'autres façons de travailler. Mais il faut retravailler. Le drive, c'est une alternative, ça nous permet de continuer la vente, ça permet aussi de préparer le déconfinement. » Pour Pierre Gattaz, ces alternatives sont à inventer, partout : « par exemple, pour les restaurateurs, particulièrement touchés, pourquoi ne pas privilégier les extérieurs et bénéficier de droits au domaine public étendus un certain temps, pour une distanciation efficace ? » A Sannes aussi, on innove, via une initiative impulsée par les équipes du domaine. « Elles ont souhaité faire quelque chose, en donnant 1€ par bouteille vendue à la Fondation de France, je dois avouer que j'étais très content que l'idée vienne d'eux, j'apprécie cet esprit, il y a une symbolique forte derrière ce geste collectif. » Le grand patron, lui, consent volontiers à l'effort collectif -et financier- via cette contribution 'made in Sannes', à l'heure où le caveau de vente du domaine a fait peau neuve. « Nous essaierons de l'ouvrir dès le 11 mai, nous sommes prêts, cette année nous sommes partis sur une production de 60 000 bouteilles (Ndlr : 20 000 jusqu'alors), malgré quelques problèmes de sécheresse. Une vraie startup, qui monte en puissance... » Le volet export, privilégié dès les fonts baptismaux, aura sans doute quelques problèmes au redémarrage, en fonction des pays, « mais nous continuons sur la prospection digitale », souligne Pierre Gattaz. Le vin français souffre lui-aussi, amputé de son pilier restauration.



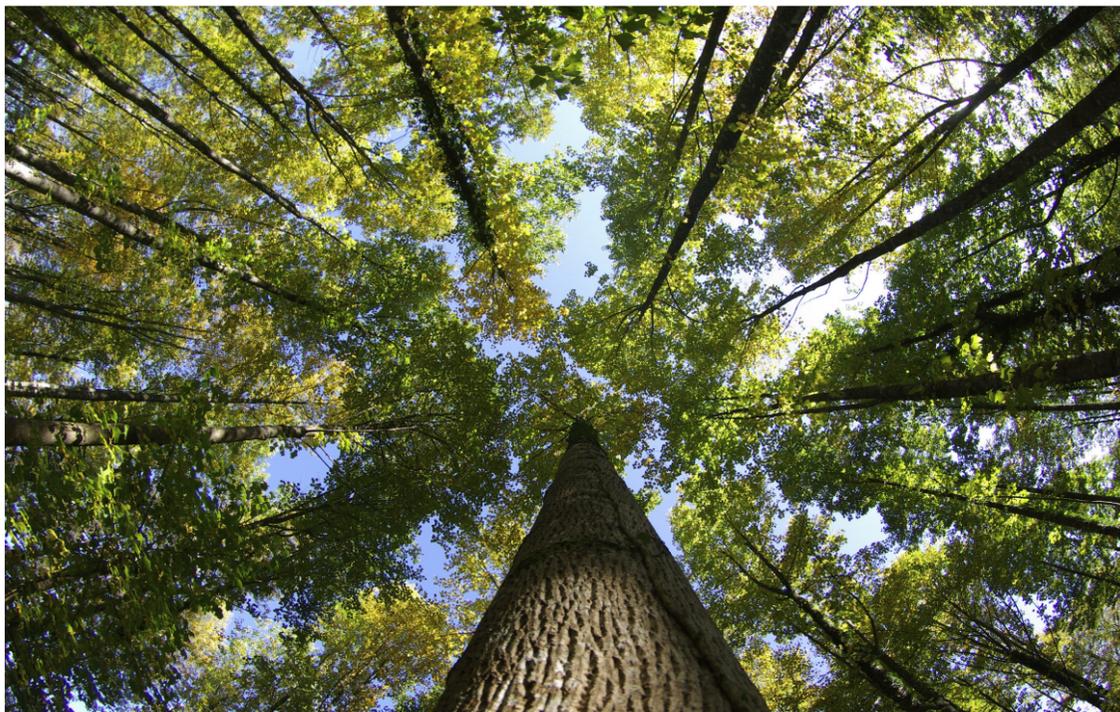
© Serge Chapuis

Côté Radiall

Sous sa casquette industrielle, Pierre Gattaz a mis ses principes patronaux en action : la société familiale créée par son père et son oncle, Radiall (5 sites en France, 3 500 collaborateurs et une présence sur 3 continents), leader mondial des composants électroniques d'interconnexion qu'il dirige depuis 1992, ne s'est arrêtée qu'une semaine en début de confinement, semaine mise à profit pour peaufiner les règles sanitaires pour une reprise de l'activité progressive. Couvrant plusieurs filières (aéronautique, automobile, spatiale), le géant d'Aubervilliers fonctionne actuellement à 50% de ses capacités habituelles. « Il faut déconfiner de façon intelligente, sans mettre en péril les collaborateurs, mais il faut sortir de cet attentisme destructif, d'autres pays l'ont fait, et y sont parvenus. Faire autrement, mais faire quand même. » Pour lui, l'industrie vit une période intéressante, créative, qui pourrait inspirer les autres filières.

ONF

La forêt contre le Covid-19



Depuis le début de l'épidémie, les équipes de l'ONF (Office national des forêts) sont à pied d'œuvre pour répondre aux besoins importants des clients papetiers et producteurs de palettes. En effet, entre les usines de papier et de carton qui tournent à plein régime et manquent de bois (en raison notamment de la baisse des approvisionnements liée à la fermeture de plus de 50% des scieries du territoire), il faut continuer à approvisionner les scieries qui permettent de disposer de la matière première nécessaire à la continuité de la vie économique (emballages, palettes...) mais

aussi à lutter contre le Covid-19 (papiers d'hygiène, papiers spéciaux nécessaires pour la production de masques chirurgicaux ou FFP2...). En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les chantiers d'exploitation produisent surtout du bois pour la pâte à papier afin d'alimenter l'usine Fibre excellence de Tarascon.

■ Vente 'premium' à Lourmarin

« En mars, nous avons livré à l'usine de Tarascon, 4 800 tonnes de bois, soit 40% de plus que ce que prévoit notre contrat et pour avril nous en sommes déjà à plus de 5 500 tonnes », précise Julien

Bochet, adjoint au responsable commercial bois de l'ONF Midi-Méditerranée. Par ailleurs, la mise en place du système <https://ventes-debois.onf.fr/vel/#/> permet à l'ONF de poursuivre en ligne ses ventes publiques de bois sur pied. Grâce à cet outil internet, toutes les ventes prévues ont été maintenues. Elles auront lieu sur Skype, avec possibilité d'accéder à la vente virtuelle. Les ventes 'premium' du printemps, normalement prévues en salle, seront aussi réalisées en ligne également. Cela devrait ainsi être le cas pour celle de Lourmarin, qui se tiendra le mardi 19 mai prochain à partir de 14h30.

CCI

Plus de 9 entreprises vauclusiennes sur 10 impactées

Afin de mesurer l'impact de la crise du Covid-19 sur l'économie locale, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Vaucluse a piloté une grande enquête à laquelle 1 802 entreprises du Vaucluse avaient répondu au 17 avril dernier. Ainsi, 92% des entreprises estiment à ce jour être impactées par les effets de l'épisode de coronavirus. 6,5% des dirigeants pensent qu'ils seront prochainement impactés par les effets de cet épisode. Seul 1,5% d'entre eux pensent qu'ils ne le seront pas. Pour l'ensemble de ces derniers, les risques sont principalement :

- le ralentissement de l'activité (59% des entreprises),
- la baisse de commandes (52%),
- la baisse de la fréquentation (43%),
- la suspension des déplacements (38%),
- la fermeture de site et l'interdiction de recevoir du public (38%),
- les difficultés de trésorerie (34%),
- la suspension des manifestations (24%).

Selon l'enquête, les prévisions de pertes de chiffre d'affaires se sont accrues pour les entreprises. Ainsi, 86% des entreprises estiment que le coronavirus a un impact sur leur chiffre d'affaires. 12,5% estiment

qu'un impact est à prévoir. Et cet impact devrait être très fort pour les entreprises. En effet, 59,5% des entreprises estiment que l'impact sur leur chiffre d'affaires sera supérieur à 20%. 9% qu'il sera compris entre 10 et 20% et 1,5% qu'il sera inférieur à 10% de leur chiffre d'affaires.

Et tous les secteurs d'activité sont concernés : hôtellerie-restauration, commerce, services, transports, viticulture. Par ailleurs, les entreprises scrutent les aides financières, les mesures des assureurs, les annulations ou les exonérations de charges sociales et fiscales.

Prévention

■ Le CIP 84 plus que jamais auprès des entreprises en difficulté

Si en temps normal le CIP 84 (Centre d'information sur la prévention des difficultés des entreprises de Vaucluse) reçoit habituellement lors de ses traditionnels 'Jeudi de la prévention', les mesures barrières liées à la crise sanitaire actuelle n'ont pas eu raison de la détermination. La structure, où d'anciens juges du tribunal de commerce, des experts-comptables, des avocats reçoivent et conseillent anonymement et gratuitement des chefs d'entreprise qui rencontrent des difficultés, propose ainsi des rencontres par visioconférence afin de notamment présenter les différents dispositifs d'aides mis en place actuellement. Créé par la volonté commune du Tribunal de commerce d'Avignon, de l'Ordre des experts-comptables, de la Compagnie des commissaires aux comptes, des barreaux d'Avignon et de Carpentras ainsi que l'Association des juges consulaires (AJC84), le CIP Vaucluse, fut le premier, en 2004, à voir le jour en dehors de celui de Paris. Renseignement : CIP du Vaucluse. ZI de Courtine. 141, rue des Rémouleurs. Avignon. Pour prendre rendez-vous : 04 90 27 52 84 ou aviste@cga84.fr

Bollène

■ BAE Systems attribue un Award d'or à Egide USA

Egide USA, filiale du groupe Egide, entreprise bollénoise spécialisée dans la fabrication de boîtiers hermétiques et de solutions de dissipation thermique pour composants électroniques sensibles, vient de remporter un Award 'Niveau Or' pour ses performances en 2019 en tant que fournisseur du département systèmes électroniques de BAE Systems. Le programme 'Partner 2 Win' de BAE Systems est conçu pour éliminer les défauts de sa chaîne d'approvisionnement en élevant le niveau des attentes en matière de performances. Egide USA a été sélectionné parmi plus de 2 200 fournisseurs. BAE Systems propose des solutions technologiques pour la défense, l'aéronautique et la sécurité qui sont parmi les plus évoluées au monde. Présente dans 30 Etats américains, l'entreprise emploie plus de 83 000 personnes qualifiées dans le monde. Quant à Egide, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 31,79 M€ en 2019.

Gigondas

■ Un nouveau président pour le Crédit Agricole Alpes-Provence

Franck Alexandre, 55 ans, est le nouveau président du Crédit Agricole Alpes-Provence. Il succède à Michel Bonnes, dont il était le vice-président depuis 2013, à la tête de la banque coopérative régionale regroupant 2 300 collaborateurs, 273 000 sociétaires ainsi que 750 000 clients répartis dans les départements de Vaucluse, des Bouches-du-Rhône et des Alpes de Haute-Provence. Vignerons à Gigondas, Franck Alexandre gère les 12 hectares du domaine familial des Teissonnières qui a vu le jour en 1838. Auparavant président de la caisse locale du Crédit Agricole de Beaumes-de-Venise, il a aussi assuré la présidence des Jeunes agriculteurs de Vaucluse ainsi que celle de l'Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (ADASEA) de 1996 à 2001. Membre de la Chambre d'agriculture du Vaucluse, actuellement vice-président de l'association de gestion et de comptabilité Cerfrance Agfa, il a aussi présidé le syndicat de l'AOC Gigondas de 2007 à 2015 avant d'en devenir le vice-président. Par ailleurs, Franck Alexandre préside le Conseil de CAAP INNOV'ECO, le fonds de dotation du Crédit Agricole Alpes Provence, destiné à soutenir des porteurs de projets innovants en phase d'amorçage par des prêts d'honneurs.

Région Sud

■ Des 'chèquiers vacances' de 500€ pour secourir le tourisme

C'est un coup de pouce à l'initiative de la Région Sud qui vient de voir le jour et dont l'objectif est double : soutenir l'activité touristique régionale très fortement impactée par le Covid-19 tout en récompensant les salariés ayant travaillé au contact du public durant le confinement. D'une valeur de 500€, des 'chèquiers vacances' seront attribués aux salariés du secteur privé domiciliés en région Sud et bénéficiant d'un quotient familial ne dépassant pas les 700€. Caissiers, livreurs, employés de commerces... résidant dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Alpes-Maritimes, du Var et de Vaucluse pourront ainsi prétendre à ce chèque qui pourra être utilisé individuellement ou en famille pour des prestations d'hébergement, de restauration et de loisirs, entre la date de réouverture de ces établissements et la fin de l'année. Les chèques devront être utilisés exclusivement dans la région au sein du réseau des professionnels inscrits à l'Agence nationale des chèques-vacances (ANCV), partenaire de l'opération. Dans le Vaucluse, le Conseil départemental, qui a salué le dispositif, a annoncé y dédier une enveloppe de 1 M€. A l'échelle régionale, cet engagement représente à ce jour une enveloppe globale de 10 M€ dont 4 M€ d'apport de la Région Sud, ce qui amène ainsi sa contribution au secteur du tourisme depuis le début de la crise sanitaire à 6,6 M€. Depuis le début de la pandémie, 98% des professionnels du tourisme en Paca ont été directement touchés, accusant une perte estimée à 4 milliards d'euros.



Crise du Covid-19

Après l'humanité chahutée, l'hu

Baudouin Ardillier est l'un des frères de la communauté de Saint-Jean à Avignon et curé de paroisse de l'église Saint-Ruf où il prêche au cœur du nouveau charismatique. Il évoque la crise du Covid-19 et continue de proposer à chacun et aux plus jeunes d'entre nous de se construire en sachant qui nous sommes et d'où nous venons.

■ Ce que l'on vit actuellement avec le Covid-19

« Plusieurs réflexions me viennent. On est en train de faire un atterrissage et de vivre une désillusion. Nous vivons dans une société qui, selon moi, est fondée sur de grandes illusions : la toute-puissance de l'homme et du marché économique, la primauté de la consommation pour exister et, surtout, l'invulnérabilité, avec la volonté de l'homme augmenté (trans-humanisme, mouvement culturel et intellectuel international prônant l'usage des sciences et des techniques afin d'améliorer les caractéristiques physiques et mentales des êtres humains) pour vaincre enfin la mort, bref, devenir maître de la vie et de la mort. »

■ Et voilà qu'un infime virus...

« Et voilà qu'un infime virus fait tomber l'ensemble des croyances de l'humanité. Je parle là des mêmes croyances qui avaient cours sous la Rome antique ou chez les Grecs comme on se souvient d'Icare, le fils de Dédale, qui, approchant trop du soleil s'est brûlé les ailes, tomba et mourut. On pense à la tour de Babel qui s'élevait pour toucher le ciel et qui s'écroula. Derrière cette unité de façade d'un monde où nous serions tous unis, « tous citoyens du monde », il y a quelque chose qui ne colle pas. Ce quelque chose ne correspond pas à l'identité de l'homme. Comme si l'on voulait faire vivre à l'homme quelque chose de faux. Aujourd'hui, simplement, on s'en rend compte. On vient de quitter le monde de certaines illusions et certitudes, mais temporairement je le crains. »

■ Le frein le plus étonnant

« Le frein le plus étonnant ? On ne sait pas de quoi demain sera fait : économiquement, humainement, spirituellement, au niveau de la santé. On ne sait plus rien. Je viens

d'apprendre quelque chose de très intéressant. Les plus grands spécialistes américains, dans les prévisions qu'ils ont faites du Covid-19 en Amérique il y a quelques semaines, se sont trompés. Pour eux sur 12 jours il devait y avoir 19 à 20 000 morts alors qu'au moment où leur pronostic devait se réaliser il y en avait déjà plus de 100 000. L'erreur qu'ils ont faite est colossale. On se retrouve avec des gens qui affirment une vérité scientifique alors qu'ils ne savent pas. »

■ L'essentiel versus l'accessoire ?

« La limite de tout ce que l'on vit ? On passe des 'sachants', 'spécialistes', 'pseudo-experts' à rien... Rien qui puisse nous rassurer parce que personne ne sait ce dont demain sera fait. Finalement c'est la question de la mort qui est posée. Il y a ceux qui recherchent des moyens de se rassurer et qui n'en trouvent pas et puis il y a une démarche spirituelle qui naît ou peut naître chez certains qui se posent la question de l'essentiel et de l'accessoire. Peut-être que l'humilité nous propose de vivre autre chose. »

■ La limite ? Ceux qui mourront de faim à l'autre bout du monde...

« Une personne m'a dit : 'Quand on consomme le minimum -c'est-à-dire lorsque l'on se contente du nécessaire- : on est en crise économique ! C'est fou ! Ce qui va se produire ? Beaucoup craignent de grands troubles. On va reprocher aux hommes politiques leur manière d'avoir géré le Covid-19. Peut-être parce que, chez nous, avec le confinement on aura épargné quelques morts mais qu'à cause de ce confinement des millions de personnes

pourraient mourir de faim à l'autre bout du monde du fait de l'arrêt de notre économie. C'est aujourd'hui la grande question qui se pose. »

■ Une situation exacerbée ?

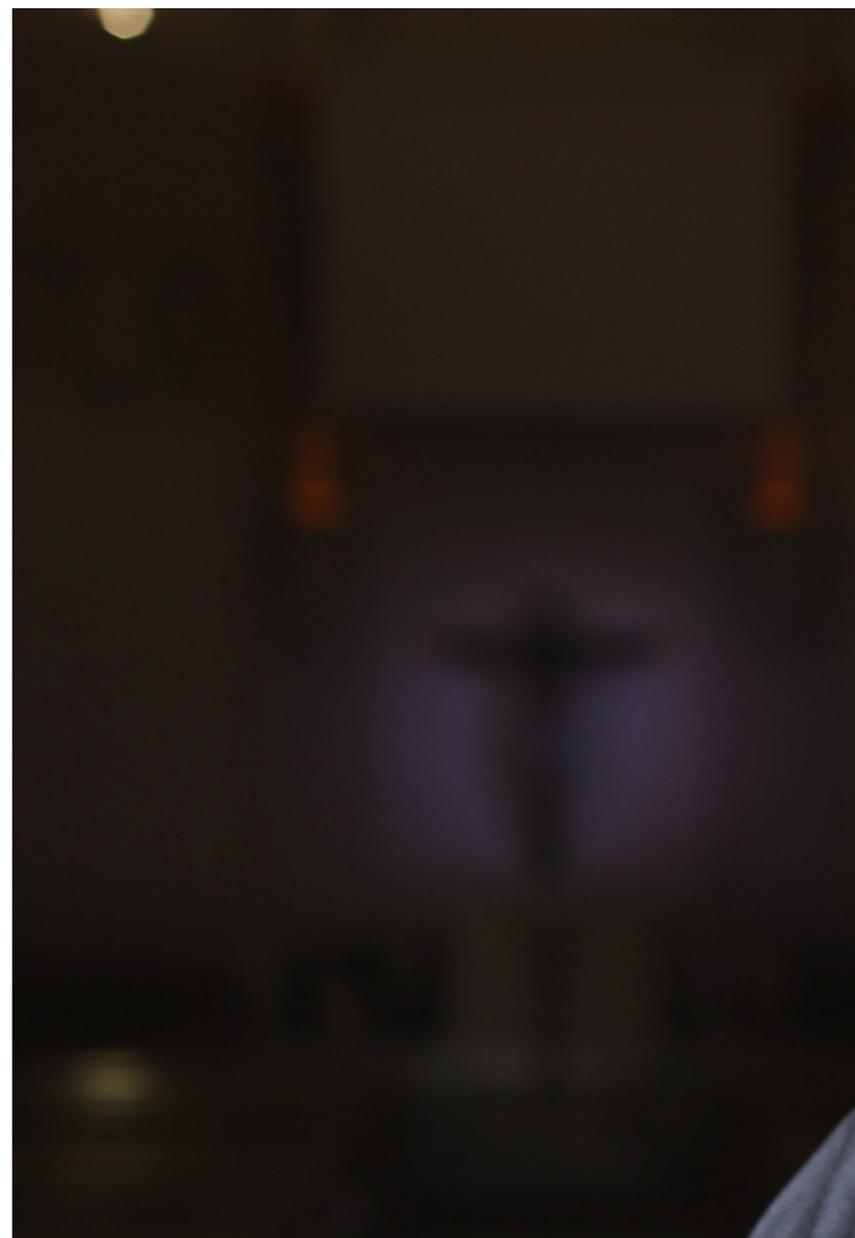
« La situation actuelle exacerbe l'ensemble des problèmes actuels, comme le dévoilement de certains comportements lors du confinement, comme les différences sociales parce qu'on n'est pas confiné de la même façon dans 10 m² ou dans une grande maison. C'est aussi une affaire de vulnérabilité et l'injustice d'être 'étayé' psychologiquement ou pas pour vivre ce genre de situation, car notre société a créé beaucoup de gens qui ne savent pas ce que c'est que d'avoir un monde intérieur, un contenu riche de sa propre vie spirituelle... Un exemple ? Aujourd'hui les gens parlent avec peu de mots de vocabulaire mais s'expriment avec plus de violence. Je crains que nous ayons une exacerbation de la violence. Ce qui était déjà limite sera vite dépassé. Il me semble que, soit nous vivrons une véritable réforme humaine, soit nous risquons une explosion sociale. »

■ Banlieues et Gilets jaunes

« Les banlieues sont depuis longtemps frémissantes et les Gilets jaunes sont en colère. Nous nous trouvons face à une poudrière terrible. Notre problème ? Faire face à un système économique sans contenu. Notre système économique, dans les grandes lignes, propose une identité construite par le faire et l'avoir, et non par l'être. Soit l'on fait et l'on a et donc on est quelqu'un, mais l'idée d'être, à elle seule, n'existe plus. Or, les gens ont besoin de fond et cette crise du Covid-19 ne nous laisse rien d'autre, en ce moment, que de nous interroger sur ce que nous

« Et voilà qu'un infime virus fait tomber l'ensemble des croyances de l'humanité. »

sommes. Certains appelleront cela 'repli identitaire' alors que moi j'appelle cela un approfondissement de la vie personnelle, de la vie intérieure. »



■ Vacuité du monde

« On se rend compte de la vacuité, de la petitesse, de la transparence du monde d'aujourd'hui. C'est un monde souvent creux qui se résume à avoir ou ne pas avoir, être un leader ou ne pas l'être. On n'en a rien à faire ! La question est : qui suis-je et où vais-je ? Quel est le sens, le rôle

et sa quête de sens pour la remplacer par la matière et la quête de l'avoir et du pouvoir. Aujourd'hui, nous sommes en échec et la seule chose qui reste est la quête de sens, cependant, comme elle n'a pas été nourrie de spiritualité et d'intelligence depuis des années, cela se transforme, chez beaucoup, en angoisse, en fuite et en désespoir. »

■ Les crises sociales

« Comment j'analyse la crise des Gilets jaunes ? C'est juste la manifestation de gens qui ont du bon

sens et qui disent : 'je gagne ce que je crée et ce que je produis chaque jour. Or, on ne reconnaît pas ce que je produis alors que cela fait vivre les gens'. Dans le même temps

de ma vie ? Le monde ne répond pas à ces questions et va même à l'opposé : 'ne te poses pas la question'. Le plus grand danger ? Cette idéologie qui a décidé de supprimer l'homme

humanité renouvelée ?



d'autres nous montrent aussi que nous vivons dans un monde d'adolescents et disent : 'on n'a pas besoin de produire de la bouffe, ni de faire 'tourner' le pays parce qu'on bénéficie de lait en cubes d'un litre, de la Caf (Caisse d'allocations familiales), des exonérations, du chômage, des RTT (Réduction du temps de travail)... Le problème ? La manière de considérer le travail aujourd'hui. Le travail est une belle chose, produire avec ses mains est valorisant, se lever pour gagner son pain permet de se regarder dans la glace. Mais, bien souvent, les aides sociales sont plus confortables qu'un travail, et je comprends très bien que beaucoup hésitent à perdre en pouvoir d'achat dans le monde du travail. Le système marche sur la tête et rend les gens dépendants non pas de leur travail remplacé par celui de l'autre bout du monde, mais dépendants de prestations sociales. Cette

injustice sociale est une des raisons du soulèvement des Gilets jaunes. Qui, aujourd'hui, fait 'tourner la France' ? Les Gilets jaunes ! Ce sont ceux qui, hier, étaient dans la rue qui, aujourd'hui, sont au boulot, masque sur le nez. »

■ Ce qui est sous-jacent ?

« Ce qui est sous-jacent à tout cela ? La réalité du monde. Il est très 'bobo' de faire son pain chez soi, mais la boulangerie c'est un vrai métier, tout comme la culture du blé. De même que le lait ne naît pas dans des briques mais grâce au travail du paysan-agriculteur qui élève des vaches et les traite. Nous sommes dans une crise de vie. Nous bénéficions de la production des autres alors que les producteurs français sont méprisés et que, le plus souvent, fruits, légumes ou viande font le tour de la planète. Nous sommes en train de tout tuer. Quand on n'est

plus dans le monde du travail mais du loisir, à un moment donné, les gens qui travaillent n'acceptent plus le loisir des autres parce qu'ils se retrouvent à être les seuls à travailler devant d'autres qui considèrent le loisir comme leur travail. C'est là tout le problème. Et la culpabilité ne repose pas sur les gens, mais sur une politique (polis, la cité) qui s'est détachée d'une sagesse ancestrale balayée par une vision creuse. »

■ Des spécialistes mais pas de vision

« Après le Covid-19 resterons-nous les mêmes, oubliant ce qui s'est passé ? Chassez le naturel et il revient au galop ! Qu'est-ce que l'humanité sait faire d'autre ? Car l'humanité a oublié son histoire. Aujourd'hui on ressort la grippe espagnole de 1918 et les gens s'interrogent. Ah bon ? Tout le monde dit : 'C'est à cause de la mondialisation.' Pour-

tant la grippe espagnole a fait des millions de morts en Europe parce qu'un homme y est arrivé par bateau d'Amérique ! On n'a plus d'histoire mais des thématiques sans chronologie et on ne sait donc plus qui l'on est. Il n'y a plus de sagesse, on a tout remplacé par la Science. »

■ La conduite du changement

« La question ? Que donner aux gens pour nourrir leur vie personnelle et pour qu'ils aient envie d'une vraie conduite du changement ? Nous vivons une crise des idées, des leaders du monde qui ne sont plus des sages mais des opérationnels de la décision sans précisément de vision. Et les gens qui en ont sont souvent des extrémistes. On manque de sages visionnaires. Au lieu de créer du nouveau qui tire vers le haut on revient à nos fondamentaux plutôt creux. On risque ainsi d'accélérer la consommation pour assurer notre bien-être et notre paix. Pour autant, la consommation n'est pas un mal, tant qu'elle est juste et ajustée à l'homme et à la planète. »

■ L'exemple de l'Inde

« Ce que l'on a perdu ? Le sens de la nation, de l'autonomie alimentaire, médicale, agricole, industrielle. Ça fait des années que tous les grands pays industriels critiquent l'Inde qui a mis en place un système incroyable : chaque année le gouvernement indien préempte une partie des récoltes ce qui a pour résultat de prémunir le pays en cas de famine. Ça s'appelle de l'autosuffisance. Aujourd'hui ce pays n'a pas besoin de l'aide alimentaire des autres. Et nous ? »

■ Ceux qui savent faire et ceux qui font

« La France s'est désindustrialisée et 'boboisée' seulement soutenue par le tertiaire, mais on n'est plus dans le travail et la production et dans un savoir-faire acheminé ailleurs pour que les autres fassent ce que, nous, nous savions faire. Maintenant il y a ceux qui savent faire et ceux qui font. On risque de se 'réindustrialiser' avec, cependant, la limite allemande. Car, eux, n'ont pas lâché leur industrie et profitent à plein des deniers de l'Europe. Certains disent : 'il faut plus d'Europe' tandis que d'autres disent : 'c'est la fin de l'Europe', ou encore, 'c'est la fin de la mondialisation'. Tous disent juste

ce qu'ils pensaient avant et le justifient avec la crise. La difficulté ? Si on réindustrialise l'Europe le risque est que l'on ne pense pas au bien des pays mais au bien de l'Europe. L'Europe deviendrait une nation. Or, il me semble que les gens ont besoin de retrouver une unité de culture, de langue et d'histoire afin qu'on ne dise pas un jour que la guerre de 1939-45 était un conflit régional entre la Picardie et la Bretagne. Parce que nous vivons tous des histoires différentes et que nous ne sommes pas les mêmes. »

■ Mais demain ?

« Aujourd'hui on dit : 'Bien sûr qu'il faut ré-industrialiser, re-soigner, re-nationaliser, faire revenir en France les outils de travail'. C'est la base. J'attends de voir demain. Le grand souci ? Est-ce que la France sera bénéficiaire de ce retour à l'autonomie ? Mais lorsque l'on parle ainsi, on se fait traiter d'anti-Européen parce que, dorénavant, on a peur de parler de pays, de nation, de souveraineté nationale, de culture, d'identité... Ou encore de souverainisme, de Front national a qui, malheureusement, on a abandonné des notions fondamentales chères à Robert Schuman ou Konrad Adenauer (les pères de l'Europe). Faudra-t-il relancer le pays ou l'Europe ? Ou relancer l'Europe de ses pays ? »

■ A ceux qui construisent l'avenir

« Je dirais à ceux qui construisent l'avenir que l'on doit revenir à notre frise chronologique historique. Pour être faut-il savoir qui nous sommes et d'où nous venons et remonter plus loin qu'au siècle des lumières... Or, nous avons effacé qui nous étions, notamment en 1968 avec 'du passé faisons table rase' (L'Internationale). Pour construire le futur nous avons besoin d'historiens, de sages, de philosophes, de personnes d'envergure à la fois non seulement dans la tactique mais aussi dans la stratégie. S'il nous faut des ingénieurs pour construire des ponts, il nous faut aussi des hommes pour tracer des routes, des itinéraires pour aller quelque part : des visionnaires-philosophes. Pour que nos jeunes prennent de la hauteur, qu'ils puissent remettre en cause librement, dire ce qu'ils pensent et penser ce qu'ils disent. »

Mireille Hurlin

Offre d'abonnement



l'écho du mardi
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Chaque semaine, retrouvez
toute l'actualité économique
de votre territoire

L'hebdomadaire l'écho du mardi vous apporte chaque semaine l'information locale la plus complète sur :

- les projets d'aménagements publics et privés
- l'actualité des entreprises et des commerces
- la vie politique locale
- le suivi des organismes socioprofessionnels
- la programmation culturelle de Provence
- l'information des professions juridiques

Le montant de l'abonnement aux revues professionnelles peut être imputé aux dépenses de la formation continue de l'entreprise, conformément à la circulaire n°471 du 17 août 1989 du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Je m'abonne à l'écho du mardi - Les Petites Affiches de Vaucluse
(abonnement pour un an - 52 numéros)

Renvoyer ce bon avec votre règlement à l'adresse suivante :
Les Petites Affiches de Vaucluse - 42, Cours Jean-Jaurès - CS 90090
84006 Avignon Cedex 1

65€ version papier + numérique

Je règle :

Par chèque à l'ordre de LPAV

Par carte bleue numéro _____

Expire fin __ / __ / __ Important : 3 derniers n° au dos ____

Nom

Société.....

Adresse.....

.....

Tél.....

e-mail.....

Conseil

L'égalité femmes-hommes pointée à l'index

« De nombreuses études mettent en évidence des écarts de situation entre les femmes et les hommes dans les entreprises. Ces écarts substantiels subsistent malgré différents textes votés concernant l'égalité professionnelle et notamment l'égalité de rémunération », explique Denis Alliaume du cabinet d'avocat avignonnais Axio.

Le président de la République a déclaré l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, grande cause nationale du quinquennat. Il a été décidé de passer des principes généraux (obligation de moyens) à des mesures concrètes (obligation de résultat). La loi du 5 septembre 2018 a créé un index 'égalité femmes-hommes' (voir encadré) destiné à mesurer les écarts de salaire entre les sexes dans chaque entreprise. Un décret du 8 janvier 2019 est venu préciser les modalités de cet index. Celui-ci est composé de 5 indicateurs pour les entreprises de plus de 250 salariés et de 4 indicateurs pour les entreprises de 50 à 250 salariés. Cet index doit être, annuellement, déclaré à l'administration et publié sur le site internet de l'entreprise. Il doit permettre aux entreprises d'évaluer leurs pratiques sur 100 points. Si le résultat est inférieur à 75 points, l'entreprise doit prendre des mesures pour corriger la situation dans un délai de 3 ans sous peine d'une pénalité financière pouvant représenter jusqu'à 1% de la masse salariale.

■ Obligation de publication

L'obligation de publier cet index est entrée en application de façon échelonnée : le 1^{er} mars 2019 pour les entreprises d'au moins 1 000 salariés, le 1^{er} septembre 2019 pour les



entreprises de 250 à 1000 salariés, et 1^{er} mars 2020 pour les entreprises de 50 à 250 salariés. Pour les entreprises de 50 à 250 salariés, l'index est constitué des 4 indicateurs qui sont :

- l'écart de rémunération moyen entre les femmes et les hommes
- l'écart des taux d'augmentation individuelle entre les femmes et les hommes
- Le pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé de maternité
- la parité parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations.

■ Accompagnement de l'administration

L'administration propose différentes mesures d'accompagnement aux entreprises pour mieux faire comprendre la politique en matière d'égalité professionnelle, pour inscrire l'entreprise dans cette démarche durable pour l'égalité professionnelle et les aider à

Un index pour mesurer les inégalités

La loi du 5 septembre 2018 a créé un index 'égalité femmes-hommes' destiné à mesurer les écarts de salaire entre les sexes dans chaque entreprise. Un décret du 8 janvier 2019 est venu préciser les modalités de cet index. Ce dernier, composé de 4 ou 5 indicateurs, doit être déclaré à l'administration et publié sur le site internet de l'entreprise tous les ans. Une note globale de 75/100 justifie des bonnes pratiques de l'entreprise. En deçà, l'entreprise bénéficie d'un délai de trois années pour corriger sa situation, sous peine de pénalités financières.

publier l'index au 1^{er} mars 2020. Ont été notamment mis en place des réunions d'information, un site internet avec, en outre, un ensemble de 'Questions/Réponses' pratiques et un tableur d'aide au calcul de l'index, une hotline ainsi que différentes réunions d'information. En revanche, une fois passée la date du 1^{er} mars 2020, l'administration risque de durcir son attitude face aux entreprises n'ayant pas publié cet index, ni mis en œuvre les politiques d'égalité femmes hommes. Le Gouvernement a, en effet, demandé à l'inspection du travail de multiplier par 4, le nombre de contrôles sur l'égalité professionnelle. Les mises à l'index pourraient donc arriver.

Par Denis Alliaume

FORMATION

La période d'essai

Le cabinet Axio organise une formation sur le thème 'La période d'essai' dans le cadre de ses rencontres 'Kubic's formation'. Depuis la parution de la loi de modernisation du marché du travail du 25 juin 2008, le Code du travail fixe les règles régissant la période d'essai. Ce module de formation permet d'appréhender ce dispositif légal, sans que ne soit omise une recherche des dispositions conventionnelles applicables à l'entreprise. A noter que le cabinet avignonnais proposera également d'autres formations sur 'L'embauche' (28 avril), 'Le CDD' (12 mai), 'Les clauses du CT' (28 mai) et 'Le temps partiel' (9 juin).

Jeudi 2 avril. 8h30 à 12h30. Axio avocat formation. 10, avenue de la Poulasse. Avignon. 04 90 14 23 23. axio@axio-avocat.fr

Marché public

« La commande publique s'adapte à la crise »

L'économie ayant été affectée par un ralentissement de l'activité, la commande publique n'a pas échappé à la crise. Pour limiter les conséquences et relancer les marchés publics, l'État a pris certaines mesures. Le point avec Yannick Paris, président de LPME, spécialiste des marchés et de la commande publics.

■ **Entre confinement et report du second tour des élections municipales, quels sont les impacts de cette crise sanitaire sur les marchés publics ?**

Yannick Paris, président de LPME : « Beaucoup de marchés publics ne peuvent aujourd'hui être exécutés. Certaines entreprises sont ainsi dans l'incapacité d'honorer leurs engagements contractuels parce que les dispositions sur lesquelles elles étaient engagées ne peuvent pas s'exécuter comme prévu en raison de problèmes d'approvisionnement en fournitures, d'impossibilité de faire travailler leurs équipes dans des conditions sanitaires satisfaisantes ou encore d'incapacité de se déplacer... »

« Parfois même, ce sont les collectivités qui leur ont demandé de suspendre, voire même de ne plus faire, ce qui était prévu. On sera dans ce cas face à une résiliation de marché. Le contexte change et impacte tout le monde. Rappelons tout de même que les marchés publics représentent 120 milliards d'euros par an en France tous domaines d'activité confondus, soit entre 8 et 10% du PIB. »

■ **Sont-ce des événements pris en compte habituellement et quelles sont les solutions ?**

« Habituellement, dans certains contrats, il y a des clauses qui prévoient des situations de cas de force majeure. L'État en a parlé dans ses allocutions. Il a tout de suite indiqué que dans les marchés publics, compte tenu de cette situation de force majeure, les sanctions

contractuelles ne seront pas impliquées. Ceci dit, juridiquement, c'est un peu plus compliqué parce que la force majeure est définie par l'article 1218 du Code civil et caractérisée par un certain nombre de conditions, à savoir l'extériorité, l'imprévisibilité et l'irrésistibilité. Là, en l'occurrence, une crise sanitaire est bien extérieure aux deux parties du contrat. Elle est aussi imprévisible pour, en tout cas, les marchés passés avant la crise sanitaire. En revanche, ceux passés après le 12 mars ne pourraient plus vraiment se ranger derrière une situation de force majeure. »

« Ainsi, le Code civil prévoit qu'en cas de situation de force majeure, les deux parties puissent légitimement remettre en cause les conditions du contrat. Indépendamment du Code civil, certains contrats prévoient eux-mêmes une clause pour indiquer ce qu'il se passera en cas de situation de force majeure. »

■ **L'État a-t-il pris des mesures plus spécifiques depuis le début de cette crise ?**

« Dans son ordonnance du 25 mars 2020, l'État a en effet apporté une réponse législative à cette situation pour essayer de minimiser les impacts. Pour les contrats en cours, elle prévoit que si l'entreprise le demande et à condition d'un lien avéré, et justifié entre le retard et la crise sanitaire, elle peut obtenir une prolongation des délais contractuels de deux mois, soit quatre au total



Président de la société LPME, Yannick Paris est spécialiste des marchés et de la commande publique.

prises, la collectivité a la possibilité d'augmenter le montant des avances prévues au contrat. »

■ **Quid des procédures en cours ?**

« Concernant les procédures en cours, il y a évidemment nécessité de les aménager pour tenir compte de la crise. Le législateur demande notamment que les délais laissés pour répondre aux appels d'offre soient suffisants et qu'ils soient aménagés, par exemple dans les cas

de procédures qui nécessitent des visites de chantiers, des négociations ou des auditions des entreprises... Cela concerne, bien sûr, les appels d'offres passés avant l'état d'urgence sanitaire mais dont l'échéance de remise des offres arrivait pendant, mais aussi les procédures menées pendant cette période de crise sanitaire et pour laquelle l'État demande, là aussi, aux collectivités d'avoir du bon sens en accordant suffisamment de temps aux entreprises pour pouvoir répondre et en fixant des modalités adaptées à cette situation particulière. Sur les contrats en cours et en lien avec les procédures également en cours, les collectivités ont le droit de prolonger ceux qu'elles n'auraient pas la

possibilité de renouveler, parce que la procédure actuelle a été empêchée par la crise sanitaire. »

■ **Quels conseils apporteriez-vous aux entreprises ?**

« Côté entreprise, il faut signaler les difficultés le plus tôt possible à son client public, lui écrire en lui demandant des délais, documenter les difficultés pour pouvoir préserver ses intérêts. Il faut surtout essayer de trouver des voies amiables de règlement des différends si vraiment il y a des difficultés, ce qui peut arriver. Et si ça ne suffit pas ou ne débouche pas, ne pas hésiter à saisir le médiateur des entreprises. »

« *Aménager les procédures en cours pour tenir compte de la crise.* »

■ **Que révèle cette crise et comment voyez-vous l'après Covid-19 ?**

« Cette situation de crise sanitaire révèle un certain nombre de difficultés et de limites. Prenez par exemple un hôpital public qui doit acheter ses masques à l'étranger... Nous nous rendons finalement compte que nous sommes tribu-

naires de l'Asie dans certains de nos approvisionnements... Ça révèle des limites que nous n'avions jamais touchées du doigt, ça interpelle sur le sens des critères d'évaluation des offres. Sachant que, dans beaucoup de domaines, pour les fournitures, c'est le critère du prix qui l'emporte. Dans beaucoup de domaines, l'achat public va être obligé de se réinventer, se restructurer, se repositionner et peut-être en étant beaucoup plus stratégique avec des objectifs de promotion de l'économie locale et de relocalisation de certaines productions. Et sans doute que les limites que l'on a touchées parfois du doigt en mettant trop en avant le critère prix par exemple vont être révélées au travers de cette crise. Je pense qu'on va aller de plus en plus vers ce que certains ont déjà initié depuis quelques années : une recherche du bon achat public en faisant en sorte que celui-ci soit le bras armé ou le levier des ambitions politiques que nous avons dans notre territoire. Nous allons vers un nouveau paradigme en termes d'achat public, en tout cas je le souhaite. Il y aura à l'avenir une nécessaire réflexion à avoir sur le sens de nos achats.

Propos recueillis par

Antonin Tabard

(Le Journal du Palais)

pour RésobdoEco

www.reso-hebdo-eco.com



LPME en action

Pendant cette période de crise sanitaire, la société dijonnaise LPME, présidée par Yannick Paris et spécialisée dans l'accompagnement des donneurs d'ordres publics comme des entreprises privées sur l'ensemble du territoire et dans toutes les problématiques que soulève un marché public, propose gracieusement un échange avec les entreprises en difficulté.

Plus d'informations sur lpme.fr

Interview

Les huissiers de justice, acteurs d'une reprise d'activité respectueuse des règles sanitaires



Patrice Gras, président de l'Union nationale des huissiers de justice (UNHJ).

Les huissiers de justice, fortement impactés par la crise du Covid-19, se préparent à mener la reprise économique dans les meilleures conditions et à vérifier qu'il en ira de même dans les entreprises. Patrice Gras, président de l'Union nationale des huissiers de justice (UNHJ), aborde les enjeux de cette reprise.

■ **Comment les huissiers de justice traversent-ils cette période difficile ?**

« Ils la traversent d'une façon un peu particulière, dans la mesure où quasiment toutes nos procédures se sont arrêtées, ce qui est normal compte tenu de ce que le pays est en train de vivre. Aujourd'hui, les études d'huissier ont une activité qui ne dépasse pas les 10 à 20%. Énormément de nos collaborateurs sont en chômage partiel, quelques-

uns sont en télétravail et, à de rares exceptions, d'autres travaillent encore dans les études. Sachant que, en règle générale, l'ensemble des huissiers de justice sont dans les études et sur le terrain pour signifier le peu d'actes qui existent et qu'on leur demande de réaliser. »

■ **Aujourd'hui, j'imagine que votre priorité est la santé des collaborateurs ?**

« Oui c'est la santé des collaborateurs, celle de mes confrères et consœurs et également celle des personnes pour lesquelles on nous demande de livrer une signification, puisque l'on a certains actes d'huissier à gérer dont des actes pénaux demandés par les parquets. On reste donc présent en respectant les mesures de confinement, la distanciation et le peu d'actes remis le sont dans les normes, dans de bonnes conditions. »

■ **Le président Macron a annoncé une reprise progressive à partir du 11 mai. Comment la préparez-vous ? Pouvez-vous nous parler du site « reprise-eco.fr » que vous avez récemment lancé ?**

« Ce site est plus une question de société parce que, aujourd'hui, on doit essayer de se réinventer. Face à cette situation sans précédent, ce site n'est pas tant destiné aux huissiers de justice qu'à l'ensemble des TPE/PME, des entreprises du CAC 40 ou encore des collectivités publiques. La question est de savoir comment la reprise va pouvoir s'installer et quelles sont les meilleures conditions pour cela, dans l'état actuel de la connaissance de la médecine. »

« Puisque, progressivement, les établissements vont rouvrir, il est probable qu'un procès-verbal de constat, avec l'huissier de justice ès qualité de tiers de confiance, nous soit demandé, notamment parce qu'entre les sociétés, entre leurs collaborateurs, entre les différents syndicats et entre l'État, auront été instaurés des protocoles de reprise, pour relancer l'économie. Le constat d'huissier prouve alors que tel ou tel chef d'entreprise peut permettre aux salariés de reprendre le cours de leur vie professionnelle ou peut améliorer les conditions pour la reprise du travail. »

« Un procès-verbal de constat, dressé à la demande des parties, permet d'indiquer, par exemple, qu'un magasin a bien mis en place une file d'entrée et une autre de sortie, que tel ou tel support a été décontaminé, que les collaborateurs sont tous couverts et équipés de masques, de lunettes, de gants afin que la contamination ne se propage pas, tout en permettant à l'économie de reprendre. C'est aussi un moyen d'établir la confiance nécessaire à l'instauration d'un climat propice à la reprise des activités du pays. »

■ **Avec des secteurs très différents, je suppose que vous êtes face à des demandes différentes...**

« Absolument et je conseille à tous d'aller sur le site du ministère du Travail, qui a mis en place une trentaine de protocoles disponibles en fonction des activités, après avoir mené une réflexion sur une méthodologie de reprise. Il revient ensuite à chacun de les adapter à ses locaux, à ses structures et à son entreprise, pour permettre une meilleure reprise. La démarche que

nous avons eue a été de penser à la reprise économique pour le tissu économique et pas forcément pour l'huissier. Par contre c'est la qualité de tiers de confiance que nous mettons à disposition dans ce cadre. »

■ **Comment s'organisera le travail au sein des bureaux ?**

« Si plusieurs personnes doivent travailler dans un même bureau, il convient de réaménager les postes de travail, de placer moins de personnes dans un même endroit, d'installer des protections, éventuellement en Plexiglas, et d'avoir régulièrement une entreprise de ménage ou pour procéder à des nettoyages de surface, notamment si elles doivent servir à recevoir du public. Chacun doit réfléchir à son environnement et doit adapter, sur un modèle précis, une vérification. Voilà les conseils que l'on peut être amené à donner et à vérifier l'installation. »

■ **Qui peut demander votre intervention pour un constat ?**

« Cela peut être chaque entrepreneur, puisque qu'on ne peut pas procéder à un constat sans l'autorisation a minima de celui qui est responsable des locaux dans lesquels on vient, mais cela peut être une demande de deux parties, à la fois de la direction et des collaborateurs ou des syndicats, si l'entreprise est plus importante. Il y a quelque chose à construire ensemble pour reprendre l'activité et qu'ils soient patrons d'entreprise, dirigeants ou collaborateurs, je crois qu'ils ont tous cette envie. »

■ **L'utilité de faire un constat est-elle de se décharger d'une certaine responsabilité en justifiant de la qualité des équipements mis en place ?**

« Le rôle du chef d'entreprise est d'assumer ses droits et obligations. Il a, notamment, celle de protéger ses collaborateurs, ses partenaires, qui viendraient éventuellement à livrer, ou ses clients si la structure reçoit du public. Si rien n'est mis en place, si la reprise du travail se fait de façon « sauvage » et qu'un collaborateur, partenaire ou client venait à être contaminé, l'entreprise et ses dirigeants pourraient être inquiétés et leur responsabilité pénale pourrait être engagée. L'objectif est de trouver des éléments qui rassurent qui, juridiquement, protègent. Par exemple, si les colla-

borateurs prennent les transports en commun, il est de la responsabilité de l'employeur de leur fournir les masques nécessaires à leur transport. Sur ce sujet, il y a une réelle réflexion à avoir. La question est de savoir si les entreprises prendront le risque de redémarrer leur activité sans aucune protection et si, dans ce cas, les collaborateurs accepteront de travailler ou feront usage de leur droit de retrait. Le procès-verbal que l'on serait amené à établir ne serait que le reflet, ou des décisions de l'employeur, ou des accords bipartites ou tripartites des membres de l'entreprise. C'est un moyen de constater qu'il y a eu une réflexion et une application d'un certain nombre de principes que l'État nous a demandé de faire respecter pour bon nombre d'entreprises. »

■ **En tant qu'huissier vous n'assurez pas le conseil aux entrepreneurs ?**

« Non, ce n'est ni notre fonction ni notre rôle. Nous sommes dans un constat matériel, nous constatons que des documents existent, dont naissent des obligations et dont l'application est faite. Nous constatons que le dispositif et l'environnement permettent un début de reprise avec un maximum de protection, dans l'état actuel de nos connaissances. »

■ **Quel serait le coût d'un tel acte pour un entrepreneur ?**

« Tout dépend du temps passé sur place, de la taille de l'entreprise et des points de contrôle. Les honoraires sont libres, il n'y a pas de coût déterminé. C'est un accord que doit prendre l'entrepreneur avec l'huissier de justice de l'une des 1 700 études françaises. Selon la taille de l'entreprise, le coût moyen d'un constat ira de 250 à 350€. L'important est de prendre contact et de demander un devis. »

■ **Souhaitons-nous donc une bonne reprise !**

« Oui, il faut que les reprises se fassent dans de bonnes conditions. Tous les États sont touchés, toutes les professions sont concernées. Cette proposition se fait pour essayer de faciliter une reprise et que les droits et obligations de chacun soient bien respectés et constatés. C'est tout le mal qu'on nous souhaite. »

Propos recueillis par Boris Stoykov (Affiches Parisiennes) pour RésobHebdoEco
www.reso-hebdo-eco.com





ANNONCES LÉGALES VAUCLUSE



Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par arrêtés du ministère de la Culture et de la Communication (Arrêté du 21 décembre 2017), qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire qui s'impose à tous les titres d'un même département. Soit 4.07 € HT la ligne.

NOUS RECEVONS VOS ANNONCES LÉGALES JUSQU'AU VENDREDI 12H POUR PARUTION LE MARDI

■ e-mail : al@pa84.com ■ Tél. 04 90 16 54 03 ■ Fax 04 90 16 54 01 ■ www.echodumardi.com



L'intégralité des annonces légales parues depuis le 11.2010 dans la presse quotidienne et hebdomadaire habilitée est consultable en permanence et librement sur actulegales.fr



Nous nous chargeons de vos annonces à faire paraître dans la France entière, notamment chez nos confrères appartenant comme nous à la presse économique au sein du Réso Hebdo Eco.

CONSTITUTION

Par acte SSP du 07/04/2020 il a été constitué une SCI dénommée :

SCI CAFB

Siège social : 13 rue Louis Pasteur 84000 AVIGNON

Capital : 1.000 €

Objet : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.

Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

En outre, l'article 1835 du Code civil dispose que les statuts précisent une raison d'être, constituée des principes dont la société se dote et pour le respect desquels elle entend affecter des moyens dans la réalisation de son activité.

Gérant : Mme BOUTHILLIER Fanny 13 Rue Louis Pasteur 84000 AVIGNON

Co-Gérant : M. AMEERALLY Karim 13 Rue Louis Pasteur 84000 AVIGNON

Cession des parts sociales : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au **RCS de AVIGNON** 3913009

Avis de constitution Suivant acte authentique reçu par Me Cécile DHAENE-JONVILLE, notaire à LILLE, le 21 avril 2020, a été constituée une **SCI** : **Dénomination :** LA BASTIDE DES ARTS II **Siège social :** 1538 Route de Fontaine 84800 SAUMANE DE VAUCLUSE **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AVIGNON **Capital social :** 1.000,00 € **Objet social :** acquisition, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location, mise à disposition à titre gratuit et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers. Apports : numéraire **Gérant :** M. Olivier DEJONGE, demeurant à SAILLY-LEZ-LANNOY (59390) 25 rue du Château Neuf, Mme Karin DEJONGE née VAN WYNSBERGHE, demeurant à SAILLY-LEZ-LANNOY (59390) 25 rue du Château Neuf **Cessions de parts :** soumises à l'agrément de l'unanimité des associés quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires. RCS : **AVIGNON**. Pour avis. Le notaire 3913016

Suivant acte sous seing privé en date du 27 avril 2020 à Cadenet il a été constitué une **EURL** présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : COULEUR CERISE

SIÈGE SOCIAL : 7 place du Tambour d'Arcole 84160 CADENET

OBJET SOCIAL : Vente de fleurs coupées, Vente de plantes extérieur/intérieur, Vente de décoration intérieur, Vente de pots, Cours floral, Événementiel (mariage), Livraisons, Interflora, Animation florale, Entretien de tombe

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Avignon

CAPITAL SOCIAL : 1000 euros

GERANTE : Mme Eléa PIN demeurant 39 avenue Yvon Daries 84300 CAVAILLON 3913023

Acte SSP du 15/04/2020. **Forme :** SARL. **Dénomination :** LMC IMMO. **Siège :** 3158, chemin des Mulets, 84350 COURTHEZON. **Objet :** l'acquisition, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, la location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés ; la prise de participation dans toutes sociétés immobilières. **Durée :** 99 ans. **Capital :** 10.000 €. **Gérance :** Mme Laure BERTHET-RAYNE épouse CAPEAU, 3158, chemin des Mulets, 84350 COURTHEZON. **Immatriculation** au RCS d'AVIGNON. 3913017

Suivant acte sous seing privé en date à Piolenc (84420) du 25/04/2020 a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LUSITANOS

Forme : SAS

Siège social : 1875 Avenue de Provence 84420 PIOLENC

Objet Social : L'objet de la société consiste en l'exploitation de tous fonds de commerce de bar-débit de boissons.

Durée : 99 ans **Capital :** 2000 Euros

Président : Mr MOUTINHO Fernando, demeurant 301 Chemin de Martignan 84100 ORANGE

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justificatif de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre

Agrement : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés

Immatriculation : R.C.S. AVIGNON (84)

3913022

Lionel PERRIN

Notaire

70 rue de la Paix

BP 23

84501 Bollène

Suivant acte reçu par Maître Lionel PERRIN, Notaire à BOLLENE, 70 rue de la Paix, B.P.23, 84501 Cedex 1, le 30 avril 2020, a été constituée pour une durée de 99 ans une société civile immobilière dont la dénomination est **SIMOENS JULIEN** ayant son **siège social** à : BOLLENE (84500), 413 avenue Sadi Carnot. au **capital social** de : NEUF CENTS EUROS (900,00 EUR) constitué uniquement d'apports en numéraires ayant comme **objet social**, l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Toutes les **cessions de parts**, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier **gérant** de la société est : Monsieur Kevin SIMOENS, demeurant PIERRELATTE (26700) 5 Allée Jacques Audibert. La société sera **immatriculée** au registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON

Pour avis, Le notaire 3913040

www.echodumardi.com



LEGI-ACT'

SOCIETE d'AVOCATS

2, avenue de l'Arrousaire

BP 10091

84006 AVIGNON CEDEX 1

Aux termes d'un acte SSP en date à ENTRAIGUES SUR LA SORGUE du 03.04.2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société interprofessionnelle de soins ambulatoires

DÉNOMINATION : BOBOLEON **SIÈGE SOCIAL :** 142 avenue Jean Althen 84210 ALTHEN DES PALUDS

OBJET :

- Créer un fonctionnement en réseau formalisé,

- Développer une formation professionnelle interdisciplinaire, adaptée aux pratiques et aux recommandations actuelles et à venir,

- L'exercice en commun, par ses associés, d'activités :

* de coordination thérapeutique, entendue comme les procédures mises en place au sein de la société ou entre la société et des partenaires, visant à améliorer la qualité de la prise en charge et la cohérence du parcours de soin,

* d'éducation thérapeutique telle que définie à l'article L.1161-1 du Code de la santé publique,

* de coopération entre les professionnels de santé telle que définie à l'article L.4011-1 du Code de la santé publique.

- Développer la permanence et la continuité des soins,

- Fédérer les professionnels de santé autour d'un projet de santé élaboré par eux et approuvé par l'ARS

- Mettre en commun des moyens pour faciliter l'exercice de l'activité professionnelle de chacun de ses associés

- Faire évoluer l'exercice des professionnels en fonction de l'évolution des techniques et des pratiques

- Collaborer avec les réseaux de soin qui se mettent en place (soins palliatifs, diabétiques...)

- Participer à la formation initiale des étudiants des différentes professions médicales et paramédicales

DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

CAPITAL : 120 euros (capital variable minimum : 100 € / maximum : 800 €)

APPORTS EN NUMÉRIQUE : 120 euros

GERANCE :

- M. Jérôme CHABERT, demeurant à AVIGNON (84000) 2 place du Grand Paradis,

- M. Pascal MASSON, demeurant à PERNES LES FONTAINES (84210) 4195 Route d'Althen,

CESSION DE PARTS :

- libre entre associés

- accord de la majorité absolue des voix (soit la majorité de la totalité des voix de tous les associés) lorsque la cession intervient, à titre onéreux ou gratuit, au profit d'un tiers exerçant la même profession que le cédant

- l'accord de tous les coassociés autres que l'associé directement concerné lorsqu'elle intervient, à titre onéreux ou gratuit, au profit d'un tiers n'exerçant pas la même profession que le cédant

IMMATRICULATION : au RCS d'AVIGNON

Pour avis, le représentant légal 3913037

AVIS DE CONSTITUTION

Acte : SSP du 30/04/2020.

Forme : SARL.

Dénomination : LOUIS HENRICK.

Siège : 2871, route de Vaison La Romaine, 84150 VIOLES.

Objet social : plomberie, sanitaire, chauffage, climatisation.

Durée : 99 ans.

Capital social : 4.000 €.

Gérance : M. Henrick LOUIS demeurant 2871, route de Vaison La Romaine, 84150 VIOLES

Immatriculation au RCS d'AVIGNON. 3913043

MODIFICATION

CEPE DE CUXAC SARL

Capital social de 8.000€
330 rue du Mourelet, ZI de Courtine, 84000 Avignon
447 868 217 RCS Avignon

En date du 31 janvier 2020, l'associée unique a pris acte de la démission de Monsieur Renaud Chevallaz Perier de ses fonctions de cogérant à compter du même jour et décide de ne pas le remplacer.

Dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Avignon

Pour avis, 3913001

CEPE DE PUIITS CASTAN SARL

Capital social de 8.000€
330 rue du Mourelet, ZI de Courtine, 84000 Avignon
494 993 066 RCS Avignon

En date du 31 janvier 2020, l'associée unique a pris acte de la démission de Monsieur Renaud Chevallaz Perier de ses fonctions de cogérant à compter du même jour et décide de ne pas le remplacer.

Dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Avignon

Pour avis, 3913002

CEPE DU HAUT LANGUEDOC SARL

Capital social de 8.000€
330 rue du Mourelet, ZI de Courtine, 84000 Avignon
447 780 268 RCS Avignon

En date du 31 janvier 2020, l'associée unique a pris acte de la démission de Monsieur Renaud Chevallaz Perier de ses fonctions de cogérant à compter du même jour et décide de ne pas le remplacer.

Dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Avignon

Pour avis, 3913003

CEPE DU HAUT CABARDES SARL

Capital social de 8.000€
330 rue du Mourelet, ZI de Courtine, 84000 Avignon
443 454 608 RCS Avignon

En date du 31 janvier 2020, l'associée unique a pris acte de la démission de Monsieur Renaud Chevallaz Perier de ses fonctions de cogérant à compter du même jour et décide de ne pas le remplacer.

Dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Avignon

Pour avis, 3913004

LES TERRES ROUGES

SCI au capital de 261.000 €
Hameau des Yves
84220 ROUSSILLON
484 858 204 RCS AVIGNON

L'AGE du 18/08/2019 a décidé de transférer le siège social au 296 Chemin de Fontèze 30700 ARPAILLARGUES ET AUREILHAC. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'Avignon. 3913026

Cabinet CHAZALLON ET ASSOCIE

SARL au capital de 1 €
siège social : 71, rue Joseph Vernet
84000 AVIGNON
851 923 656 RCS AVIGNON

Suivant PV du 28 janvier 2020, l'associé unique a décidé :

- de transférer le siège social de 71, rue Joseph Vernet, 84000 AVIGNON au 30 bis, boulevard Raspail, 84000 AVIGNON.

- d'approuver le traité d'apport en nature en date du 14 janvier 2020, aux termes duquel M. Pierre-Henry CHAZALLON apporte un fonds de commerce de courtage en assurances.

- d'augmenter le capital de 54.292 € par l'émission de 542.920 parts sociales de 0,1 € de valeur nominale, attribuées en rémunération de l'apport. Le capital est ainsi porté de 1 € à 54.293 €.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention au RCS d'AVIGNON. 3913005

LES TERRASSES

Société Civile
au capital de 2.579.560 €
Siège : 1365 C
ROUTE DE FLASSAN
84570 MORMOIRON
789056744 RCS de AVIGNON

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 Mars 2020, il a été décidé la transformation de la société en Société à Responsabilité Limitée.

Cette transformation n'entraîne pas la création d'un être moral nouveau.

La durée, le siège social, la dénomination, le capital social de la société ne sont pas modifiés.

L'objet social a été modifié comme suit :

- l'acquisition, la détention, la gestion, de tout intérêts et participations dans toutes sociétés, quel que soit leur objet social et leur activité.

- l'animation de ses filiales directes et indirectes.

- toutes prestations de service, d'assistance ou de conseil à ses filiales directes et indirectes, en tous domaines où la législation et la réglementation ne l'interdit pas.

Du fait de la transformation de la société, les fonctions de Gérant de Monsieur Frédéric CHAUDIERE et Madame Edith CHAUDIERE ont pris fin et l'Assemblée a nommé en qualité de Gérant de la société sous sa nouvelle forme :

- Monsieur Frédéric CHAUDIERE, demeurant 26 Rue Saint Louis en l'Isle à PARIS (75004).

- Monsieur Alexandre CHAUDIERE, demeurant 355 Chemin Saint Montant à MORMOIRON (84570).

- Madame Edith CHAUDIERE, demeurant 1365 A Route de Flassan à MORMOIRON (84570).

Il a été adopté de nouveaux statuts devant régir la société sous sa nouvelle forme.

Pour avis et mention 3913006

Aux termes du procès verbal en date du 28.02.2020 de la **SAS GSE** au capital de 88 443 292 euros dont le siège social est 310 allée de la Chartreuse parc d'Activités de l'Aéroport 84000 AVIGNON RCS AVIGNON 488 862 368, il a été décidé de nommer M Johannes Ludwing BRUNN dmt Feldmoosgasse 1c 6900 Bregenz (Autriche) en qualité de membre du comité de surveillance en remplacement de M GOLDBECK Jorg-Uwe pour une durée indéterminée.

Mention sera faite au RCS d'Avignon 3913020

CABINET GEO-EXPERTS

SARL au capital de 55 000 euros
porté à 250 000 euros
Siège social : 28 avenue des
Arcoules, 84300 Cavailon
808527568 RCS AVIGNON

Par décision du 20.06.2019, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 195 000 euros par incorporation de réserves et de report à nouveau ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Capital social : 55 000 euros
Nouvelle mention : Capital social : 250 000 euros
3913013

SCP Stéphane BAYSSELIER

Notaire associé

187, Rue Hergé

B.P. 101

84103 ORANGE CEDEX



Aux termes d'un acte reçu par Me Stéphane BAYSSELIER le 16 mars 2020, enregistré au SPF et de l'ENREGISTREMENT D'AVIGNON 1ER, le 3 avril 2020 - dossier 2020 00015780, référence 8404P01 2020N 00592 ; a été constatée la modification suivante des statuts de la société dénommée "SARL CLAUZEL ET FILS", société à responsabilité limitée (Société à associé unique) ayant son siège social à PIOLENC (84420), 55 Impasse Saint Louis, au Capital social 7 622,45 euros, immatriculée au RCS de AVIGNON, sous le numéro 410.517.239.

Ancienne mention article 11 : GERANCE

Mr Richard CLAUZEL, demeurant à PIOLENC (84420) 55 Impasse Saint-Louis Villa G

Nouvelle mention article 11 : GERANCE

Mr Sébastien Jérôme Réjane MAZOYER, demeurant à CAMARET-SUR-AIGUES (84850) 791 Avenue Fernand Gonnet, pour une durée indéterminée.

Pour avis
Le notaire
3913019

Aux termes d'une décision en date du 16/03/2020, l'associée unique de la société par actions simplifiée AUX DELICES DU PALAIS, au capital de 15 000 €, siège social : 135 Avenue Pierre Semard Marché d'Intérêt National G3 G4, 84000 AVIGNON, RCS AVIGNON 828 573 196, a décidé, à compter du 01/04/2020 - de remplacer la dénomination sociale AUX DELICES DU PALAIS par LUBERON CONSTRUCTION BOIS, - de remplacer l'objet social par les activités de Construction de maison en bois, toiture, box, abri de jardin, habitat de loisirs, bordure de piscine, terrasse et accessoires jardins, bardage bois, pergolas, fabrication et pose de structures de bâtiments et charpentes à ossature bois, bureau d'études, conception et réalisation de plans, conseils en réalisation, rénovation, design, décoration pour les agencements intérieurs et extérieurs, - de transférer le siège social au 18 Chemin de Sencers 84400 APT. - et de procéder à une refonte complète des statuts. Mr Ghislain ANDRE, demeurant 18 Chemin de Sencers 84400 APT a été nommé en qualité de Président en remplacement de Mme Patricia ANDRE, démissionnaire, à compter du 01/04/2020. POUR AVIS
3913014

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

23, Rue Hubert Curien

87038 LIMOGES CEDEX 1

C'PRO SUD S.A.S. au capital de 233.002 €uros SIEGE SOCIAL : 200 rue des Tours 31670 LABEGE 390 895 738 RCS TOULOUSE Suivant décisions en date du 25/03/2020, les associés ont approuvé le traité de fusion par absorption de la société CAPEA FINANCE, SAS dont le siège est à LIMOGES (87), 56 rue Paul Claudel (RCS LIMOGES 504 258 484) et pris acte de la réalisation définitive de cette opération de fusion, cette dernière ayant été approuvée par décisions des associés de la société absorbée le 25/03/2020. Dans cette même décision, les associés ont pris acte que du fait de la réalisation de la fusion, le contrat de location-gérance conclu le 27 mars 2019 par la société CAPEA FINANCE, venant aux droits de la société CAPEA, avec la société C'PRO SUD, afferent à son fonds de commerce exploité dans un établissement secondaire à AVIGNON (84), 200 Chemin de Ramatuelle, a automatiquement pris fin le 25/03/2020. Pour avis
3913038

AVIGNON HABITAT CONSEILS

SARL au capital de 20 000.00 €
992 CHEMIN DE BRANTES ZI DE
BOIVASSIERE
84700 SORGUES
847 811 239 RCS AVIGNON

Suivant décisions de l'AGE du 03/02/2020 le siège social a été transféré, à compter du 01/02/2020 au 89 Route de Montfavet, AVIGNON (84). L'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du TC de Avignon.
Pour avis, la gérance
3913024



S.T.C Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée Au capital de 300 000 euros Siège social : 153 avenue Henry Dunant, quartier Boscodomini, ZAC M.I.N. 84300 CAVAILLON 493 508 535 RCS AVIGNON AVIS DE TRANSFORMATION Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 31 décembre 2019, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 31 décembre 2019, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées Le capital social reste fixé à la somme de 300 000 euros Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Michel CAMERA et Monsieur Bruno CHERQUI Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ La société S.T.C. HOLDING, société à responsabilité limitée au capital de 592.000 €, ayant son siège social 153 avenue Henry Dunant, quartier Boscodomini, ZAC du M.I.N., 84300 CAVAILLON, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 824 080 568, représentée par Messieurs Michel CAMERA et/ou Bruno CHERQUI, gérants COMMISSAIRE AUX COMPTES En application des critères issus de la loi 2019-486, la société STC n'étant plus tenue d'avoir un commissaire aux comptes, la transformation de la société a mis fin au mandat de la société SYLVAIN RIEU AUDIT, en sa qualité de Commissaire aux Comptes titulaire au jour de la transformation Pour avis La Gérance
3913036

Ancienne mention article 11 : GERANCE

Mr Richard CLAUZEL, demeurant à PIOLENC (84420) 55 Impasse Saint-Louis Villa G

Nouvelle mention article 11 : GERANCE

Mr Sébastien Jérôme Réjane MAZOYER, demeurant à CAMARET-SUR-AIGUES (84850) 791 Avenue Fernand Gonnet, pour une durée indéterminée.

Pour avis
Le notaire
3913019

Aux termes d'une décision en date du 16/03/2020, l'associée unique de la société par actions simplifiée AUX DELICES DU PALAIS, au capital de 15 000 €, siège social : 135 Avenue Pierre Semard Marché d'Intérêt National G3 G4, 84000 AVIGNON, RCS AVIGNON 828 573 196, a décidé, à compter du 01/04/2020 - de remplacer la dénomination sociale AUX DELICES DU PALAIS par LUBERON CONSTRUCTION BOIS, - de remplacer l'objet social par les activités de Construction de maison en bois, toiture, box, abri de jardin, habitat de loisirs, bordure de piscine, terrasse et accessoires jardins, bardage bois, pergolas, fabrication et pose de structures de bâtiments et charpentes à ossature bois, bureau d'études, conception et réalisation de plans, conseils en réalisation, rénovation, design, décoration pour les agencements intérieurs et extérieurs, - de transférer le siège social au 18 Chemin de Sencers 84400 APT. - et de procéder à une refonte complète des statuts. Mr Ghislain ANDRE, demeurant 18 Chemin de Sencers 84400 APT a été nommé en qualité de Président en remplacement de Mme Patricia ANDRE, démissionnaire, à compter du 01/04/2020. POUR AVIS
3913014

HOLDING EGILOPE - Société par actions simplifiée au capital de 50 000 € porté à 77 800 € Siège social : 20 Rue Lawrence Durrell - Site Agroparc Montfavet - 84911 AVIGNON RCS AVIGNON 823 035 266 Du procès-verbal des Assemblées Générales Extraordinaires des 16 et 22 avril 2020, - Du certificat de dépôt des fonds établi le 24 avril 2020 par la BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE, - Du procès-verbal des décisions du Président du 29 avril 2020 constatant la réalisation de l'augmentation de capital, Il résulte que le capital social a été augmenté de 27 800 € par émission de 2 780 actions nouvelles de numéraire et porté de 50 000 € à 77 800 €. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés Pour avis Le Président
3913035

SAS 2M2C COURTAGE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 3 000 €
Siège Social :
243 Avenue Cugnot
ZAC des Escampades
841 70 MONTEUX
RCS AVIGNON 793 831 678

Suivant procès-verbal en date du 02/04/2020, l'Assemblée générale extraordinaire agréée comme nouveau Président de la SAS 2M2C COURTAGE, Monsieur Dominique MASSON à compter du 02/04/2020,
Pour avis
3913043

Par acte SSP du 20/04/20, transfert immédiat du siège de la SARL SRB VENTOUX, SIREN 453 970 386, du 167 ch de la Jacomine 84570 BLAUVAC au 464 ch des Pierres 84570 VILLES-SUR-AUZON
3913029

Par AGOE du 31/12/2019, les associés de la société KINESITHERAPIE LE THOR (SCM, capital : 14 600 €, siège : 32 place du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918, 84250 LE THOR, 441 915 915 RCS AVIGNON) ont décidé, de : - transférer le siège social au 237 Route d'Avignon 84250 LE THOR à compter du 31/12/2019 - nommer Julie FONTAINE, 759E Avenue de la Canebière 84460 Cheval-blanc en qualité de gérante à compter du 01/01/2020, pour une durée illimitée en remplacement de Géraldine HENRIOT FAURE, démissionnaire au 31/12/2019. Les articles 3 et 15.3 des statuts ont été modifiés en conséquence.
3913015



SCI PROFILBAT Société civile immobilière au capital de 2 120 euros Siège social : 225 chemin de Beuregard 84290 CAIRANNE 502 836 893 RCS AVIGNON L'AGE du 11/03/2020, a décidé de transférer le siège social du 225 chemin de Beuregard, 84290 CAIRANNE au 440 Route d'Orange, 84290 CAIRANNE à compter du 11/03/2020, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
3913030

SARL HOLDING CLERICI SARL au capital de 613.002 € sise QUARTIER ROQUEFURE 84400 APT 790123525 RCS de AVIGNON Par décision de l'AGE du 10/04/2020, il a été décidé d'étendre l'objet social à : L'importation, l'exportation, la vente de tous produits industriels et/ou médicaux et paramédicaux ; l'activité de " sourcing ", soit le processus d'identification et d'évaluation des fournisseurs potentiels ad hoc, la conduite à des négociations, et puis le passage aux contrats d'approvisionnement avec ces fournisseurs, moyennant la perception de commissions. Mention au RCS de AVIGNON
3913031

FONDS DE COMMERCE

PLMC AVOCATS
658 rue Maurice Schumann
30000 NIMES
Tel 04 66 04 94 40
mail 242@plmc-avocats.com

Par acte SSP en date du 14 02 2020 Enregistré au SIE d'Avignon le 20 02 2020 Dossier 2020 000091317 - REFERENCE 8404P01 2020 A 00505

CELANTE : SARL SOMAR - Capital 8.000 € 923 Avenue d'Orange - 84700 SORGUES RCS AVIGNON 443 389 127
CESSIONNAIRE : SARL MECAGOME - au capital de 1.000 € 923 Avenue d'Orange - 84700 SORGUES RCS AVIGNON 878 522 846
FONDS DE COMMERCE DE MECANIQUE AUTOMOBILE
LIEU EXPLOITATION 923 Avenue d'orange - 84700 SORGUES
PRIX 25.000 € - VINGT CINQ MILLES EUROS

Eléments corporels : 05.000 €
Eléments incorporels : 20.000 €
ENTREE EN JOUISSANCE : 14 02 2020
OPPOSITIONS : Les oppositions devront être faites en la forme légale chez Me Pierre HENRY - Hôtel d'Entreprise Croix Rouge - 84000 AVIGNON
3913010

CHANGEMENT DE NOM

Mme SPINA Jessica, Aline, Monique, demeurant 80 CHEMIN DES GENS BLANC, Hameau des GENS Blanc, BÉDOIN, 84410, au nom de son enfant mineur CLOP Lilou, née le 27 décembre 2004 à CARPENTRAS, 84200, FRANCE, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin qu'elle s'appelle à l'avenir SPINA.
3913025

VENTES AUX ENCHERES

SCP GUALBERT RECHE BANULS
AVOCAT
1 Rue Racine - BP 80026 - 30006 NIMES Cedex 4
Tél : 04.66.36.19.88

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Suite au jugement du 13 février 2020 du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de NIMES au plus offrant et dernier enchérisseur -

EN UN SEUL LOT

D'une maison à usage d'habitation, de type 4, sise sur la commune de LAUDUN (30) 90 rue de St Exupéry, cadastrée section AX 61 pour 43ca

Sur la mise à prix de 5.700 € Outre les frais,

Clauses et conditions du cahier des conditions de vente Vente fixée devant le Juge de l'Exécution en matière de saisie immobilière près le Tribunal Judiciaire de Nimes Salle ordinaire des ventes au Palais de Justice Boulevard des Arènes 30000 NIMES

Le JEUDI 11 JUIN 2020 À 09H00

Visite des lieux assurée par la SCP PELERIAUX-GISCLARD BADAROUX-PELERIAUX, Huissiers de Justice à NIMES, le JEUDI 28 MAI 2020 de 10h00 à 12h00

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de Nimes et sur justification d'un chèque de banque à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier séquestre des adjudications, représentant 10% du montant de la mise à prix, sans que cette garantie puisse être inférieure à 3.000 €.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution en matière de saisie immobilière du Tribunal Judiciaire de Nimes et au Cabinet de l'Avocat poursuivant, ou sur le site Internet <http://www.gualbert-reche-banuls.fr/>
3913039

SELARL CHABANNES-SENMARTIN

AVOCAT

15 Rue de la Maison Carrée - 30000 NIMES

Tél : 04.66.36.19.88

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Conformément à l'Ordonnance du Juge Commissaire à la liquidation judiciaire de la SCI LES CLAPIERES du 17 mai 2019 près le Tribunal Judiciaire de Nimes au plus offrant et dernier enchérisseur -

EN UN SEUL LOT

Une maison à usage d'habitation, dénommée mazet des clapières avec terrain attenant sise LE CAILAR (30), lieudit petit serpentant S° ZH n° 92 pour 18a 25ca Diverses parcelles cadastrées lieudit basse pointe S° ZH n° 105 pour 3ha 87a 69ca, S° ZH n° 106 pour 3ha 87a 69ca et S° ZH n° 85 pour 86a 14ca

Sur la mise à prix de 180.000 € Outre les frais,

Clauses et conditions du cahier des conditions de vente, avec faculté de baisse, à défaut d'enchère, de la mise à prix sus indiquée du quart, puis du tiers Vente fixée devant le Juge de l'Exécution en matière de saisie immobilière près le Tribunal Judiciaire de Nimes Salle ordinaire des ventes au Palais de Justice Boulevard des Arènes 30000 NIMES Le JEUDI 11 JUIN 2020 À 09H00

Visite des lieux assurée par la SCP QUENIN-TOURE, Huissiers de Justice à NIMES, le LUNDI 25 MAI 2020 de 14h00 à 15h00

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de Nimes et sur justification d'un chèque de banque à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier séquestre des adjudications, représentant 10% du montant de la mise à prix, sans que cette garantie puisse être inférieure à 3.000 €.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'exécution en matière de saisie immobilière du Tribunal Judiciaire de Nimes et au Cabinet de l'Avocat poursuivant, la SELARL SENMARTIN-CHABANNES ou sur le site Internet <http://www.gualbert-reche-banuls.fr/>
3913041

DISSOLUTION

L'Assemblée Générale de la société ID21 DEV, SARL en liquidation au capital de 1 500 € Siège : 4 rue Jean Althen 84000 AVIGNON, Siège de liquidation : 4 rue Jean Althen 84000 AVIGNON, RCS AVIGNON 538 804 451 réunie le 30/12/2019 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Didier DULCAMARA, demeurant 43 Avenue Bertherigues 13570 BARBENTANE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de AVIGNON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre. Pour avis Le Liquidateur
3913007

SASU " LOUIS BETBOY "

au Capital de 500 Euros
1875 Avenue de Provence
84420 PIOLENC
R.C.S. AVIGNON 844 388 298

Suivant décisions en date du 31 Mars 2020 l'associé unique a arrêté le compte définitif de liquidation qu'il a établi en sa qualité de liquidateur et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Avignon
Le Président
3913012

L'AGE réunie le 14/02/2020 de la société SCM DES DOCTEURS J MONTAGNIER ET P LUBRANO, Société civile de moyens au capital de 304,90 €, Siège social : 44 boulevard du Docteur Capeau 84300 CAVAILLON, RCS AVIGNON 352 787 410, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Pierre LUBRANO, demeurant 12 rue Van Gogh 84310 MORIERES LES AVIGNON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 44 boulevard du Docteur Capeau 84300 CAVAILLON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AVIGNON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés Pour avis Le Liquidateur
3913008

L'AG du 31/12/19 de la SARL DE LA VOLGA PIZZAS au capital de 8000 € sise 2 Lot Les Vignes chez J. Luzineau 84370 Bedarides, RCS Avignon 453 052 730, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice Sylvie Luzineau, la décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de AVIGNON.
Pour avis, la liquidatrice
3913018

SASU " LOUIS BETBOY "

au Capital de 500 Euros
1875 Avenue de Provence
84420 PIOLENC
R.C.S. AVIGNON 844 388 298

Aux termes de l'AGE du 26/02/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/03/2020, a été nommé liquidateur Mr BETBOY Louis demeurant 1 Impasse Louis Roticci 84420 Piolenc et sa mise en liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 1875 Avenue de Provence 84420 Piolenc.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du TC d'Avignon
Le Président
3913011

SCHUMANN

Société civile de construction
vente au capital de 1.500 €
Siège social : 1 Place Victorien Bastet
84500 BOLLENE
499 102 259 RCS AVIGNON

Par décisions collectives unanimes du 31 janvier 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour, sa mise en liquidation et ont nommé comme liquidateur, l'actuel gérant, M. David ALESSI, demeurant 1 Place Victorien Bastet - 84500 BOLLENE, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 1 Place Victorien Bastet - 84500 BOLLENE, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AVIGNON.

Mention sera faite au RCS d'AVIGNON,
Pour avis.
3913021

PLMC AVOCATS

658 rue Maurice Schumann
30000 NIMES
Tel 04 66 04 94 40
mail 242@plmc-avocats.com

Par acte SSP en date du 04 02 2000
La Dénomination SA EAU
Capital : 1000 €
Siège Social : 2968 B - Route des Taillades - 84250 LE THOR
RCS : 851 183 202

A approuvé les comptes de liquidation, et a déchargé Monsieur Xavier SAORINI, domicilié et demeurant les 2968 B - Route des Taillades - 84250 LE THOR, es qualité de liquidateur, donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de liquidation à compter du 04 02 2020
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS AVIGNON
3913027

PP TRANS

SARLau capital de 9.000 €
Siège social : 2 Place Alexandre Farnèse
84000 AVIGNON
RCS Avignon 523.411.544

Suivant délibération d'une AGE en date du 28/02/2020, 19h00, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société au 28/02/2020 et sa mise en liquidation.

Est nommée liquidateur Mme Annie BELLAGAMBI demeurant 24 Avenue Durand Maillane à ST-REMY-DE-PROVENCE (13210)

Le siège de liquidation est fixé à AVIGNON (84000) 2 Place Alexandre Farnèse.

Le dépôt légal des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du TC d'Avignon.

Suivant délibération d'une AGO en date du 28/02/2020, 19h30, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur de sa gestion et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 28/02/2020.

Le dépôt légal des actes et pièces seront déposés au greffe du TC d'Avignon

Pour avis le Liquidateur
3913028

**LE TOUSSAINT**

SCCV au capital de 1 000 €
Siège social : 18 RUE LOUIS
POUZOL, 84130 LE PONTET
818 539 306 RCS d' Avignon

L'AGE du 31/03/2020 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/03/2020, nommé en qualité de liquidateur M. RIBEIRO Arnaldo, demeurant 18 rue Louis Pouzol, 84130 Le Pontet, et fixé le siège de liquidation au siège social.

Modification au RCS d' Avignon
3913032

En raison de l'épidémie**du Covid-19 notre****édition du 12/05/2020****sera groupée avec celle****du 19/05/2020****MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE****GRAND AVIGNON**

M. Gilbert ACHARD - Directeur Commande Publique
320 Chemin des Meinajaries
BP 1259
84911 AVIGNON - 9
Tél : 04 90 84 47 00 - Fax : 04 90 84 47 15
mél : correspondre@aws-france.com
web : http://www.grandavignon.fr
Référence : 20FC011

Objet : Fourniture de véhicules légers**Remise des offres :**

au lieu de : 29/04/20 à 23h00 au plus tard.

lire : 28/05/20 à 23h00 au plus tard.

Date limite de remise des offres :

Après la mention : Le 28/05/2020 à 23h00

Ajouter : Compte tenu de la crise sanitaire actuelle et afin de permettre aux candidats de répondre dans des conditions satisfaisantes, la date limite de remise des offres est décalée. Les candidats ayant déjà répondu ont, s'ils le souhaitent, la faculté de modifier leur réponse jusqu'à cette date.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://agysoft.marches-publics.info/>
3913033

APPEL D'OFFRES**AVIS DE MARCHÉ SERVICES DIRECTIVE 2014/24/UE****Section I : Pouvoir adjudicateur****I.1) NOM ET ADRESSES**

Mistral Habitat (84), Numéro national d'identification : 27840002300026, Contact : Service de la Commande Publique, 38 boulevard Saint-Michel CS 10065, 84005 Avignon cedex, FRANCE. Tél. : +33 490147277. Courriel : achats.publics@mistral-habitat.fr. Code NUTS : FRL06.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.mistral-habitat.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE**I.3) COMMUNICATION**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <http://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Par voie électronique à l'adresse : <http://www.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autre : EPIC

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Logement et développement collectif

Section II : Objet**II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.1.1) Intitulé : Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de 128 logements, Démolition de 96 logements et Travaux d'aménagement d'espaces extérieurs de la résidence Saint Martin à Cavaillon

II.1.2) Code CPV principal

71000000

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte

Tranche Ferme 1 : Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation thermique et résidentialisation des 128 logements Mission complémentaire liée à la tranche 1: DPE par logement et bâtiment en fin d'opération Tranche ferme 2 : Mission DIAG pour la démolition de 96 logements Tranche Optionnelle 1 : Réalisation des phases APS à DOE pour la démolition de 96 logements.

II.1.5) Valeur totale estimée**II.1.6) Informations sur les lots**

Division en lots : Non

II.2) DESCRIPTION**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

71000000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRL06

Lieu principal d'exécution : Résidence St Martin avenue Raoul Follereau 84300 CAVAILLON

II.2.4) Description des prestations

Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de 128 logements, Démolition de 96 logements et Travaux d'aménagement d'espaces extérieurs de la résidence Saint Martin à Cavaillon

Tranche Ferme 1 : Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation thermique et résidentialisation des 128 logements Mission complémentaire liée à la tranche 1: DPE par logement et bâtiment en fin d'opération

Tranche ferme 2 : Mission DIAG pour la démolition de 96 logements

Tranche Optionnelle 1 : Réalisation des phases APS à DOE pour la démolition de 96 logements.

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 40%

Qualité

Valeur technique : 60%

II.2.6) Valeur estimée**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

Durée en mois : 26

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Nombre minimal d'opérateurs envisagé : 3. Nombre maximal : 4.

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : Les candidats admis à négocier seront choisis en tenant compte des conditions de participation et des critères concernant les capacités économiques et financières, techniques et professionnelles précisées dans le présent avis d'appel à la concurrence.

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.11) Informations sur les options

Options : Non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires

Durée de la mission:

Réhabilitation : Durée des études + 18 mois de chantier + GPA Démolition : Durée des études + 8 mois chantier

Résidentialisation : Durée des études + suivant avancement travaux de réhabilitation + démolitions

Enveloppe prévisionnelle des travaux:

Réhabilitation + résidentialisation : 3 570 000 € HT

Démolition : 2 424 000 € HT

soit un total de 5 994 000 € HT

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique**III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION****III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions :

L'équipe de maîtrise d'œuvre devra être composée de :

- Architecte qui sera obligatoirement le mandataire du groupement

- Urbaniste

- BET thermique - fluides

- BET structure

- BET VRD

- BET démolition/déconstruction/recyclage/amiante et réemploi des déchets

- Economiste

Les compétences en concertation et en acoustique seront une plus-value pour la composition de l'équipe. Les compétences intégrées seront prises en compte.

Le même BET ne peut pas participer à la composition de plus de 4 groupements, au risque d'éliminer l'ensemble de l'équipe.

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection :

Lettre de candidature (DC1) complétée, (un seul DC1 par groupement) Pour chaque membre de l'équipe :

• Déclaration du candidat (DC2) dûment complétée Copie du jugement en cas de redressement judiciaire

• Chiffre d'affaires des 3 derniers exercices disponibles(DC2). OU DUME.

• Attestation d'assurance RC civile et professionnelle en cours de validité

• Attestation d'inscription à l'ordre des architectes

III.1.3) Capacité technique et professionnelle**Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :**

Le candidat présentera le cadre de réponse comportant les éléments suivants :

• Lettre de motivation: 5 points

• Liste des chantiers en cours. (cadre de réponse joint, par membre de l'équipe): 5 points

• 3 références d'opérations de réhabilitations de logements en milieu occupé, couplée à une résidentialisation et démolitions. Les références devront être équivalentes en couts, technicité, réhabilitation thermique, milieu occupé. Pour les démolitions : réemploi et recyclage des déchets développés. 3 références par membre d'équipe (cadre de réponse joint): 6 points

• CV des personnes en charge du dossier, mettant en avant des expériences sur des opérations similaires, et les opérations suivies en cours. (limité à 1 A4 recto par cv) : 4 points

• Les certificats de qualifications professionnelles de type OPQIBI ou équivalent (OPQCM, OPQTECC, QUALIPAYSAGE) seront joints pour les BET concernés.

• Attestation de visite(cadre réponse joint)

Le Cadre de réponse de la candidature est obligatoire, s'il n'est pas respecté ou non rendu, la candidature ne sera pas recevable.

III.1.5) Informations sur les marchés réservés**III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ****III.2.1) Informations relatives à la profession****III.2.2) Conditions particulières d'exécution****III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché**

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

Section IV : Procédure**IV.1) DESCRIPTION****IV.1.1) Type de procédure**

Procédure concurrentielle avec négociation

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue****IV.1.5) Information sur la négociation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociations IV.1.6) Enchère électronique

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui**IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF****IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure****IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :**

Judi 11 juin 2020 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation française.****IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

Durée en mois : 6 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres**Section VI : Renseignements complémentaires****VI.1) RENOUVELLEMENT**

Il s'agit d'un marché renouvelable : Non

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES**VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Renseignements techniques sur le projet : - Direction du développement et de la valorisation du Patrimoine - Tél : 04. 90.14.72.16- Marion VACHER

Informations administratives - service marchés -04.90.14.72.77 courriel : achats.publics@mistral-habitat.fr

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours**

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NIMES 16, avenue de Feuchères CS 880106 , 30941 NIMES FRANCE. Tél. +33 466273700. E-mail :

greffe.ta-nimes@juradm.fr. Adresse internet : <http://www.nimes.tribunal-administratif.fr>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation**VI.4.3) Introduction des recours**

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

29 avril 2020

3913034



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

À VOUS, QUI SAUVEZ DES VIES CHAQUE JOUR.

À VOUS, QUI ALLEZ TRAVAILLER POUR PERMETTRE QUE LA VIE CONTINUE.

À VOUS, QUI RESTEZ CHEZ VOUS POUR LIMITER LA PROPAGATION DU VIRUS.

CONTINUONS D'UNIR NOS FORCES



ENSEMBLE, FAISONS BLOC CONTRE LE CORONAVIRUS.

WWW.GOUVERNEMENT.FR | 0 800 130 000 (APPEL GRATUIT)